N° 170

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU
ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Energie et du Logement

Lundi 3 juillet 2006

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

4 OUVERTURE DE LA SÉANCE

4 ORGANISATION DES TRAVAUX

4 LA PROBLÉMATIQUE DU LOGEMENT SOCIAL

4 EXPOSÉ DE M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
(Orateurs : M. Antoine, Ministre, MM. Kubla, Devin, Fontaine, M. le Président, MM. Crucke, Ficheroulle)

10 PRÉSENTATION DU COLLÈGE DES COORDINATEURS
(Orateurs : MM. Weerts, Pire)

14 ÉCHANGE DE VUES
(Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Antoine, Ministre, MM. Fontaine, Lebrun, Bayenet, Collignon)

19 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

19 ÉCHANGE DE VUES (SUITE)
(Orateurs : M. Pire, Mme Colicis, M. Antoine, Ministre, Mme Dethier-Neumann, MM. Evrard, Fourny, Fontaine, Onkelinx, Collignon, Borsus)

28 AGENDA DES TRAVAUX
(Orateurs : M. Bayenet, M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Antoine, Ministre, MM. Lebrun, Devin, Crucke, Collignon, Milcamps)

30 AGENDA DES TRAVAUX DE LA COMMISSION (SUITE)
(Orateurs : M. le Président, M. Lebrun, Mme Dethier-Neumann, M. Devin, M. Antoine, Ministre, MM. Bayenet, Fontaine)

31 PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2006 (DOC. 5-III bcd (2005-2006) — N° 1 ET ANNEXE 2)

31 EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF RELATIF AUX COMPÉTENCES DE M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRIRORIAL

31 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

31 EXPOSÉ DE M. ANDRÉ ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DEVÉLOPPEMENT TERRITORIAL

32 EXPOSÉ DE LA COUR DES COMPTES

35 DISCUSSION
(Orateurs : M. Antoine, Ministre, MM. Lebrun, Grommes, Pire, Fontaine, Devin, Bayenet, Mme Colicis, MM. Borsus, Onkelinx)

42 VOTES

43 LISTE DES INTERVENANTS

44 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRANSPORTS, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Willy Borsus, Président.

- La séance est ouverte à 14 heures 32 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Nous avons prévu pour aujourd'hui quatre heures d'exposé et de débat. Cela étant, nos discussions pourront être prolongées s'il y échet au cours de la séance plénière. La matière étant importante, nous avons la possibilité de poursuivre, le cas échéant, le débat jeudi après-midi.

Par ailleurs, après nos débats, nous prendrons une pause d'une demi-heure, avant de nous pencher sur le premier feuilleton d'ajustement budgétaire.

LA PROBLÉMATIQUE DU LOGEMENT SOCIAL

EXPOSÉ DE M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Après en avoir longuement débattu avec vous, il a été décidé de vous remettre l'ensemble des dossiers soumis à la délibération de la SWL. Deux sociétés ont travaillé à l'audit des sociétés wallonnes de logement. Leurs représentants s'exprimeront devant vous dans quelques minutes. Je propose également de donner la parole à un réviseur qui a procédé à un « *scanning* » du secteur et élaboré un indice de risques. Monsieur Didier Evrard, nouveau Directeur du service d'audit de la SWL, est également présent parmi nous.

M. Serge Kubla (MR). – Je voudrais à nouveau poser une question qui n'avait pas été clairement tranchée à la Conférence des Présidents. Sept mandataires ont introduit des interpellations relatives à la problématique que nous abordons aujourd'hui. Dans le même temps, le Ministre annonce un exposé et un débat relatifs à cette même question. Il en résulte évidemment un conflit entre le travail parlementaire et l'exposé *ex-cathedra* annoncé par le Ministre. Faut-il comprendre que les interpellations de ce mercredi sont désormais inutiles ?

Pour ma part, c'est la première fois que je suis confronté à ce cas de figure. Qui aura la priorité ? Si l'exposé du Ministre prévaut, les interpellations deviennent-elles automatiquement obsolètes ? Répondrez-vous aux questions qui vous seront posées ? Laisserez-vous les parlementaires libres ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Cela ne me pose aucune difficulté. S'il y a des questions sur la liste ou sur une société particulière, je répondrai. Nous essayerons évidemment de faire le maximum aujourd'hui.

M. Serge Kubla (MR). – Les deux auront donc lieu.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Certainement.

En introduction de mon exposé, je dirai que, malgré la crise que nous traversons actuellement, et même si nous avons réalisé une étude comme il n'en avait jamais été menée auparavant, notre priorité est avant tout de travailler à la construction et à l'adaptation des logements aux besoins de nos concitoyens.

Depuis 2004, nous avons pris toute une série de mesures en ce domaine. Il y a eu ainsi les trois réformes du Code, l'adoption de mesures complémentaires et de reconstruction.

La première réforme a été votée en juillet 2004. Bien avant que les scandales n'éclatent, nous avions désigné des Commissaires spéciaux. J'avais également rendu visite à la Société wallonne du Logement afin de demander qu'on y instaure un comité d'audit.

Le 20 octobre, il est apparu que la santé financière des sociétés était préoccupante. Nous avons donc lancé un plan de redéploiement. Le 24 octobre, la Direction de l'audit est créée par la SWL.

Le 27 octobre 2005, on organisait une analyse de la situation sur base des risques. C'est sur cette base que des audits — même s'il ne s'agit pas à proprement parlé d'audit — ont été menés. 1,5 million d'euros ont été dévolus à cette mesure.

M. Serge Kubla (MR). – Qu'entendez-vous par analyse de risque ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Les deux représentants des sociétés d'audit vous répondront plus précisément.

M. Serge Kubla (MR). – Vous utilisez le mot risque dans le sens de dérapage.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est cela.

Le 7 novembre 2005 a été créé le Comité d'audit de la Société wallonne du Logement (qui n'est pas le Service d'audit), composé d'un délégué par famille politique. Le travail de ce comité s'appuyait sur les deux Commissaires du Gouvernement et deux experts de l'audit.

Pour rappel, au cours des mois d'octobre et de novembre, nous avons passé plusieurs journées à travailler en profondeur sur ces questions. Il en est sorti une résolution du Parlement adressée au Gouvernement. Celle-ci concernait les bonnes pratiques dans le secteur du logement. Depuis, l'ensemble de ces éléments a été traité. Des mesures ont ainsi été prises pour les locataires ou le financement du secteur.

En décembre prochain, j'aurai l'obligation de venir présenter devant vous l'ensemble des mesures arrêtées et publiées.

Nous avons veillé à ce que les réviseurs désignés pour enquêter auprès des sociétés n'aillent pas travailler pour les sociétés où ils étaient envoyés. Leur analyse portait à la fois sur la *corporate governance* et la gestion administrative et financière des sociétés. L'enquête porte sur la période allant de 2005 à 2003.

Une deuxième phase de l'enquête concernait notamment le droit social, le droit fiscal, la TVA, le Code des sociétés et la gestion immobilière.

Le rapport final est prévu pour le mois de juin. Je reviendrai vers vous avec l'ensemble des éléments dans le courant du mois de juillet. Ce délai s'explique parce que je tiens à respecter les droits de la défense des sociétés incriminées. Pour l'heure, neuf sociétés attendent toujours d'être entendues. Dès lors, même s'il y a eu des manquements, je ne peux pas encore me prononcer.

La réforme du 29 mars dernier avait été préparée par la résolution adressée au Gouvernement. Désormais, il existe un décret qui fixe de nouvelles règles. Le texte pose désormais certaines incompatibilités pour le directeur-gérant et pour le Comité d'attribution. Les personnes qui occuperont ces postes devront abandonner d'éventuels mandats politiques. Parallèlement à cela, nous avons travaillé à la révision du système de points et nous avons instauré un Commissaire professionnel qui jouira d'un droit de *veto* à l'encontre des décisions du Comité d'attribution.

Les arrêtés sur les commissaires spéciaux datent du 1er juin. Des arrêtés d'exécution ont été approuvés le 15 juin en première lecture. Ces arrêtés portent notamment sur l'établissement d'un code d'éthique et de déontologie, les modalités de publicité des marchés publics et la formation des administrateurs, dont certains semblent ne pas avoir bien compris leur rôle.

Dans ce dernier cas, l'exercice est difficile puisqu'on se trouve ici à la croisée entre la démocratie et les impératifs de gestion. Nous ne sommes pas dans un système capacitaire mais la gestion d'une société implique inévitablement certaines compétences, notamment en matière d'obligations fiscales. Il est symptomatique de constater que dans ces conseils d'administration, on vote majorité contre opposition, comme dans les conseils communaux. Nous avons donc envisagé une formation obligatoire des administrateurs afin de préserver l'aspect démocratique.

D'autres arrêtés ont été examinés en inter-cabinets. Ainsi, un arrêté prévoit les conditions et les modalités de recrutement du Directeur-gérant, un autre vise la location et comprend notamment les nouvelles règles du système à points.

Depuis 2004, 15 sociétés sur 74 ont reçu la visite de commissaires spéciaux. Parmi ces sociétés, la Maison liégeoise constitue un cas un peu particulier, puisqu'ici ce sont des difficultés de financement et non pas des manquements frauduleux qui ont impliqué l'envoi d'un Commissaire. De même, la société Toit et moi ne fait plus l'objet d'un contrôle par un Commissaire spécial puisque celui-ci vient d'achever sa mission après trois ans. Vous aurez noté que, désormais, les Commissaires spéciaux sont désignés pour six mois.

Par ailleurs, l'envoi de Commissaires spéciaux peut également être le fait des résistances à la fusion sur le terrain. Ainsi, les sociétés de Morlanwez et de Binche ont-elles été visées parce qu'elles refusaient de fusionner. Nous avons donc dû intervenir pour les forcer.

M. Laurent Devin (PS). – Par rapport aux trois gros points noirs évoqués dans la presse, Levallois et Peronnet ne sont pas visés pour des problèmes de fraude.

M. Serge Kubla (MR). – C'est parce que les volontés de M. Daerden n'ont pas été exécutées sur le terrain.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pour deux sociétés, les commissaires viennent d'achever leur travail. Quatorze dossiers ont été transmis au Parquet pour suspiscion de fraude. Le dernier en date concerne Boussu. Toutes ces enquêtes peuvent durer parfois très longtemps. L'enquête concernant Tamines, par exemple, a été initiée en 2002. Les choses ont évolué depuis qu'on a envoyé un Commissaire spécial.

Onze Directeurs-gérant ont été licenciés ou ont démissionné du Conseil d'administration.

M. Serge Kubla (MR). – S'ils ont été licenciés pour faute grave, je suppose qu'ils l'ont été sans préavis.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Un seul directeur a donc démissionné, soit celui de la Carolo. Les autres ont été licenciés pour motif grave, étant précisé que des procédures judiciaires en contestation ont, dans certains cas, été introduites par les directeurs licenciés.

En ce qui concerne les changements, il y a tout d'abord la règle de la proportionnelle dans toutes les sociétés en ce compris au niveau des comités. Le pluralisme est donc ainsi respecté. Il ne pourra plus y avoir de situation de monopole.

En ce qui concerne l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions en la matière, nous avons pensé après les élections communales.

Les règles étant modifiées, il n'est pas sûr que l'on retrouve les mêmes candidats administrateurs. Il y a tout d'abord un nouveau régime en ce qui concerne les incompatibilités, mais aussi un code éthique extrêmement sévère.

Il y a donc une possibilité de révocation par le Gouvernement.

M. Serge Kubla (MR). – Le Code d'éthique va-t-il être généralisé à tout ce qui dépend de votre autorité ? Je suppose que cela ne s'appliquera pas seulement au secteur du logement social.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Cela serait en effet logique.

J'insiste également sur la possibilité d'infliger des amendes administratives aux administrateurs. Nous allons ainsi très loin.

En ce qui concerne le conseil d'administration, l'administrateur de la Région devra être un professionnel en matière de sociétés. Les locataires disposeront d'un représentant. J'insiste également sur la question de la double signature, sur un nombre maximum d'administrateurs et sur un nombre minimum de réunions, soit dix par an.

Le Commissaire aura un droit de veto lorsque la légalité ne sera pas respectée. Il sera un professionnel. Nous allons organiser à cet égard le recrutement de spécialistes qui ne feront plus que cela.

Certaines sociétés connaissent des situations particulières en raison des spécificités locales. Dans ce cas, les possibilités de déroger devront être définies au préalable dans un règlement. Par exemple, en raison des particularités locales, une société pourra accorder davantage d'importance aux personnes âgées.

Cette formule fonctionne très bien au Québec en ce qui concerne l'attribution de logements sociaux. Tout est ainsi objectivé.

M. Serge Kubla (MR). – Les Commissaires seront aussi politisés. Imaginez le secrétaire d'une section locale qui ne dispose d'aucun mandat et qui deviendrait Commissaire.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il est en tout état de cause bien moins connu que vous.

M. Serge Kubla (MR). – Dans la réalité, les gens viennent à nos permanences sociales et formulent des demandes avant tout autre chose en matière de logement et d'emploi. Comment allez-vous concrètement supprimer la politisation ? En d'autres termes, comment allez-vous recruter des techniciens strictement neutres ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Actuellement, le citoyen va trouver par exemple un échevin. Le citoyen estime que le mandataire qu'il vient trouver est seul responsable de l'attribution d'un logement.

Le mandataire politique devra répondre qu'il n'est pas membre du comité d'attribution.

M. Serge Kubla (MR). – Vous allez donc trouver des personnes asexuées sur le plan politique ?

M. Philippe Fontaine (MR). – C'est une réforme de façade.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il s'agira de Commissaires professionnels ayant une parfaite maîtrise des textes et règles applicables. Ils travailleront à cet égard *full time.*

M. Philippe Fontaine (MR). – Ils seront donc les seuls fonctionnaires sans étiquette.

M. le Président. – Merci de laisser terminer M. le Ministre. Les débats auront lieu après.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Si le Commissaire a toutes les qualités, pourquoi alors ne pas lui confier purement et simplement la mission d'attribution sous la surveillance du conseil d'administration ? Cela constituerait réellement une dépolitisation.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Chaque société peut connaître des situations particulières en raison de spécificités locales. Chaque société pourra mener une politique spécifique.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Avant, c'était officiel, maintenant donc c'est officieux !

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il fallait trouver « un mixte » le plus heureux possible. les Commissaires « politiques » ont prouvé leurs limites. J'insiste également sur le fait que dans le nouveau système, les Commissaires ne resteront pas au-delà d'un certain terme auprès des mêmes sociétés pour éviter « un huis clos amical ».

J'insiste également sur la communication et l'information que chaque société devra délivrer. Nous pourrions actuellement citer l'exemple de la brochure de la Carolo qui témoigne d'une nouvelle culture de l'information.

J'insiste aussi sur les rapports d'audit.

Le Commissaire pourra dans certains cas demander l'intervention du service audit de la SWL.

M. Serge Kubla (MR). – Quelles sont les sanctions à défaut d'appel à ces services ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Des sanctions pourront être envisagées.

J'insiste aussi sur un comportement constitutif d'une négligeance grave, à savoir divulguer des éléments contenus dans un projet d'audit. Au-delà de certains constats, les auditions faites *a posteriori* ont en effet permis de nuancer dans certains cas.

M. Philippe Fontaine (MR). – C'est vous qui avez commencé par une conférence de presse.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est inexact.

Il faudra également envisager le pendant des obligations accrues au niveau des administrateurs, soit une rémunération adaptée. Je pourrais évoquer la barémisation des jetons de présence. Nous disposerons jeudi prochain des résultats de l'étude.

En ce qui concerne les directeurs gérants, il n'y aura plus de recrutement « maison ». Un jury interviendra lors du recrutement.

Le recrutement des Commissaires sera donc aussi objectivé et ils ne pourront rester plus de cinq années dans la même société.

Le Commissaire pourra intervenir au niveau de l'engagement des dépenses. Ainsi une société ne pourra engager aucune dépense contraire à son objet social. C'est un peu la même chose en matière de dépenses communales, le receveur peut refuser la dépense si elle ne correspond pas à un article budgétaire.

M. Serge Kubla (MR). – Ce n'est pas vraiment la même chose car dans l'exemple communal, il y a des règles juridiques strictes. Lorsque vous faites référence à l'objet social, c'est un peu plus philosophique.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Quelles seront les sanctions possibles ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je peux citer notamment l'intervention du comité d'audit, la réalisation d'enquêtes, les amendes infligées aux administrateurs, une annulation de la dépense et la révocation d'un administrateur ou du directeur gérant. Il y a également la capacité du Commissaire d'annuler une délibération qui serait contraire aux textes légaux.

J'insiste aussi sur l'information en temps réel de la Société wallonne du logement. Dans certains cas, cette dernière n'était pas au courant des problèmes car l'information ne remontait pas à elle.

Le contrôle de la légalité appartient aux Commissaires. Chaque fois que la société quittera le « chemin de la loi », le Commissaire pourra s'opposer.

Il y a également le régime des incompatibilités. Je peux donner l'exemple de l'interdiction d'exercer un mandat dans une société de logement tout en faisant de la politique dans le ressort local de cette même société.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Nous avons toujours demandé cela.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Des rapports devront également être établis périodiquement.

M. Serge Kubla (MR). – Avez-vous défini les capacités de base ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Des conditions ont été reprises en termes de diplôme et d'expérience.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – En terme d'expérience, faut-il avoir été commissaire...

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Les sociétés qui le veulent, ont aussi la possibilité d'aller plus loin.

En ce qui concerne les locataires, j'insiste sur la Charte. Ils ont donc des droits, mais également des devoirs.

Les contrats de bail auront une durée de trois ans pour permettre la vérification périodique des revenus, de la situation familiale, mais aussi de l'état du bien loué.

Actuellement, les juridictions cantonales mettent fin très difficilement aux contrats en cas de problème.

Au Canada, la situation est vérifiée chaque année. Nous avons opté pour un terme de trois ans.

M. Serge Kubla (MR). – Il y aura donc un formulaire unique valable pour toute la Wallonie.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je précise que le candidat locataire devra spécifier la région où il souhaite habiter.

Des Chambres de recours existent pour les candidats évincés.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Comment le candidat évincé va savoir sur quelle base introduire son recours ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il pourrra connaître les critères retenus pour l'octroi d'un logement et comparer par rapport à sa situation personnelle. S'il estime que les critères n'ont pas été correctement appliqués, il pourra donc introduire un recours.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le candidat évincé sera en mesure de connaître tous ces éléments ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – La personne intéressée se renseignera au minimum sur les dates auxquelles les délibérations sont prises.

Il y a également l'informatisation.

M. Philippe Fontaine (MR). – Un candidat évincé doit pouvoir comprendre précisément la raison de son éviction. Il faut qu'il soit à même d'obtenir et de traiter l'information. Ce n'est pas à la portée de tous les candidats locataires de logements sociaux.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Les voies de recours feront l'objet d'une information.

M. Serge Kubla (MR). – Il devra pouvoir comparer les points de sa demande avec ceux des demandes rencontrées favorablement.

M. Paul Ficheroulle (PS). – Les points attribués sont indiqués sur les formulaires d'inscription.

M. Serge Kubla (MR). – Vous savez que ce système a déjà été contourné.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Avant le formulaire unique, il arrivait qu'un candidat ait plus de points auprès d'une société que d'une autre. Cela est donc supprimé.

En ce qui concerne l'attribution de marchés publics, les mesures de contrôle ont également été revues.

Sur le plan budgétaire, la Société wallonne du logement a été dotée significativement.

Je rappelle qu'en décembre 2005, nous avons octroyé 12 millions d'euros pour les sociétés en difficultés. Cela a une incidence pour les autres sociétés car ces moyens n'ont pu être consacrés à la construction de nouveaux logements.

Il est important de souligner aussi le recrutement envisagé pour la SWL de pas moins de 35 personnes dont 15 commissaires et 10 auditeurs. Les efforts sont extrêmement importants. Je souhaiterais autant de passion pour les réformes que celle déployée pour les scandales.

- *M. Michel Lebrun, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel à 15 heures 30 minutes.*

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Nous n'avons strictement rien entendu au niveau de la cartographie des risques.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Les communes peuvent donc être propriétaires de logements sociaux mais elles n'interviendront pas pour autant au niveau de l'attribution.

M. Serge Kubla (MR). – Un subventionnement est-il envisageable dans ce cadre-là ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Oui.

Vous devez bien avoir à l'esprit qu'au niveau des 74 sociétés de logement, certaines vont devoir répondre à des audits spécialisés. Elles vont toutes devoir « digérer » la nouvelle réglementation qui constitue une révolution. Les objectifs devront être définis. Des nouveaux conseils d'administration devront être installés. D'éventuelles règles subsidiaires en raison de spécificités locales devront être définies préalablement par règlement. Il y a encore la participation au plan de redéploiement et au programme exceptionnel en matière de construction. Elles devront encore se concerter avec les communes pour la définition de programmes en matière de logements. Elles devront aussi répondre à toute une série de contrôles, notamment de la part de la Société wallonne du logement.

C'est un effort unique en terme de transparence.

En matière de construction, si je prends les chantiers commencés en 2005, nous n'en avons jamais eu autant auparavant.

Le secteur monte en puissance de plus en plus.

M. Philippe Fontaine (MR). – En résumé, pour vous, tout va bien.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je n'ai pas dit cela.

Les dernières sociétés ont été analysées. Des réformes légales sont intervenues ou sont en cours. Les crédits ont augmenté de 36% pour le logement social.

Si vous regardez la situation en France (cfr rapport sur la gestion des HLM), vous verrez que la situation est sans commune mesure.

Nous devons, majorité et opposition, reconstruire le secteur.

M. Serge Kubla (MR). – Pouvez-vous simplement indiquer à ce stade quelles sont les perspectives par rapport aux demandes actuellement pendantes ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il n'y a pas réellement 40.000 candidats (soit le chiffre généralement évoqué) car certains sont inscrits dans deux ou trois sociétés de logement, voire davantage. Je ne pourrai vous répondre avec certitude qu'avec le formulaire unique.

M. Serge Kubla (MR). – Et en terme de logements, combien seront conçus par an ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Nous sommes sur une base de 2.000 logements par an. Il ne faut pas perdre de vue les deux réformes fiscales (« le double zéro ») : le propriétaire qui confie son immeuble à une société de logement ne paie plus de précompte immobilier et le locataire qui devient propriétaire du logement social ne paie plus de droits d'enregistrement lors de l'acquisition.

PRÉSENTATION DU COLLÈGE DES COORDINATEURS

M. Laurent Weerts, Réviseur d'Entreprises. – Permettez-moi de commencer par un rappel chronologique :

- 27 octobre 2005 : décision du Gouvernement d'allouer une subvention pour couvrir les frais relatifs au *scanning* ;
- 18 novembre 2005 : publication du cahier des charges au Bulletin des adjudications ;
- 29 novembre 2005 : notification de l'acceptation des candidatures ;
- 14 décembre 2005 : dépôt de l'offre relative au lot 1 ;
- 19 décembre 2005 : attribution du marché pour le lot 1 ;
- 29 décembre 2005 : remise de la méthodologie de travail destinée aux soumissionnaires des lots 2 à 6 ;
- mi-janvier 2006 : notification de l'attribution du marché pour les lots 2 à 6 ;
- 24 janvier 2006 : présentation de la méthodologie de *scanning* par les adjudicataires du lot 1 aux adjudicataires des lots 2 à 6 ;
- 13 mars 2006 : finalisation de la 1° phase du *scanning* ;
- 16 juin 2006 : finalisation de la 2° phase et envoi du rapport final à la SWL.

En ce qui concerne le contexte et l'objectif de la mission, il a donc été décidé de procéder à un *scanning* de la gestion et du fonctionnement du secteur.

Les objectifs étaient de dresser un bilan de la gestion et du fonctionnement des 74 sociétés ainsi qu'une cartographie des risques pour ces sociétés et le secteur.

En ce qui concerne le cahier des charges, le marché devait être exécuté rapidement de sorte que la Société wallonne puisse lancer la programmation de ses propres audits dans les plus brefs délais.

Le lot numéro 1 concernait la méthodologie du *scanning*. Les lots 2 à 6 concernaient la mise en oeuvre de la dite méthodologie.

Le 16 juin, un rapport détaillé a été remis. Celui-ci contenait un résumé des résultats et des recommandations spécifiques. Il était accompagné en annexe d'un rapport long pour chaque société.

La méthodologie a été élaborée en association avec la SWL.

Pour être tout-à-fait exact, il faut savoir que ce *scanning* n'est pas véritablement un audit. Un audit aurait été certes plus complet, mais il aurait fallu attendre plus longtemps pour avoir les conclusions. C'est pourquoi nous avons limité le cadre du travail à 306 points spécifiques et 40 ou 45 cotations. Dès lors, sur des points spécifiques tels que l'écriture de caisse, seuls certains mois ont été sélectionnés pour analyse. L'analyse remonte jusqu'à juillet 2005, période non suspecte.

En cas d'indice de fraude, nous transmettions les données à la SWL qui s'occupait du travail complémentaire. Cela nous permettrait d'éviter de prendre du retard. Notre mission était d'établir une cartographie mais il est évident qu'en cas de problème, nous transmettions les données à la Société wallonne du Logement.

La SWL a choisi cinq adjudicataires pour réaliser les travaux de *scanning*. Cinq sociétés de réviseurs d'entreprises ont été désignées. Ceci est très important car cela nous permettait de parler le même language. Il s'agit pour nous de travaux habituels et nous pouvions ainsi vérifier facilement si les adjudicataires respectaient bien la méthodologie. En outre, il était prévu que les adjudicataires ne pouvaient travailler sur une société se trouvant dans le lieu principal de leur activité. Le réviseur désigné ne pouvait pas non plus avoir expertisé la société de logement qui lui était attribuée.

M. Philippe Pire, Associé, Réviseur agréé par la Commission bancaire, financière et des assurances. – Six grands domaines d'activité ont été examinés. Trois cents six aspects différents ont été pris en compte. Il s'agissait notamment d'évaluer les capacités de contrôle interne, l'obtention d'informations et de réaliser des sondages, c'est à dire vérifier que les procédures qui nous étaient communiquées s'appliquaient bien dans les faits. 46 cotes ont été utilisées pour évaluer ces six grands domaines.

Ces grands domaines concernent le respect des dispositions légales et réglementaires en matière de marché public, de droit social et fiscal, de TVA ou encore de Code des sociétés et de droit comptable. La *corporate governance* constitue un autre grand domaine, qui touche la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration, la rémunération des administrateurs, les comités restreints lorsque ceux-ci existent, les règles

en vigueur en cas de conflit d'intérêt, les relations avec le réviseur et le Commissaire du Gouvernement, la gestion journalière de la société et la mise en oeuvre du PEI.

La gestion immobilière constitue le troisième point important. Il s'agissait ici de se pencher sur les procédures d'ajustement et les cessions individuelles, la construction, la rénovation et l'entretien du parc immobilier, les aspects comptables, la maîtrise des risques généraux et la mise en oeuvre du PEI.

Les adjudicataires se sont également penchés sur la gestion locative : il s'agissait plus spécifiquement de scruter l'organisation générale du département, les demandes, l'attribution des logements, la gestion des baux, le calcul des loyers, le calcul et la gestion des garanties locatives, le suivi des encaissements, les règles de basculement en créance douteuse, la procédure de calcul et de facturation des charges locatives.

Avant-dernier point : la revue de l'organisation administrative et financière. Celle-ci touche les notes de frais, les frais généraux, le fonctionnement de la caisse, le journal des opérations diverses, les dons et legs, le fonctionnement des banques et les frais de personnel.

Enfin, le sixième grand domaine regroupe toute une série de paramètres résiduaires, tels que les participations financières, les litiges, les droits réels, les primes et subsides à recevoir, les fournisseurs et les clients, les comptes avec la SWL, les provisions pour gros entretiens, et l'environnement général de la société.

Afin de pouvoir agir plus rapidement, le *scanning* a été réalisé en deux temps. La première phase visait les domaines n°1, 2 et 5 et la seconde phase, les autres domaines parmi lesquels les marchés publics de services et de fournitures.

La plupart des tests par sondage ont été réalisés sur la période allant de janvier à juin 2005. Pour les marchés publics, la période sélectionnée allait de juillet 2004 à juin 2005, pour les domaines particuliers tels que le droit social, le droit fiscal ou encore le Code des sociétés, des informations allant jusque 2003 ont également été demandées.

Comme je l'ai déjà dit, notre rôle est d'élaborer une méthodologie et s'assurer que les cinq adjudicataires l'appliquent correctement. Pour œ faire, ladite méthodologie a été présentée le lendemain de la désignation des adjudicataires. Tout au long du *scanning*, c'est à dire pendant cinq mois, nous avons répondu à toutes les questions relatives à la mise en oeuvre de la méthode. Pour chaque adjudicataire, une revue du dossier de travail a été réalisée pour la première SLSP scannée dans le cadre de la première phase. Au fur et à mesure de la rentrée des dossiers, nous avons effectué une revue pour l'ensemble du *scanning*. En cas de problème, les remarques étaient adressées aux adjudicataires. Celles-ci concernaient généralement des commentaires trop vagues ou des incohérences apparentes. La responsabilité de modifier l'évaluation appartenait cependant toujours à l'adjudicataire.

Le principe de cartographie des risques est le suivant : il s'agit de réaliser un document synthétique et parlant qui couvre un grand nombre de domaines. Pratiquement, le document se présente avec une colonne de gauche où figurent les 46 domaines et des colonnes reprenant les 74 sociétés contrôlées. Ce tableau se lit donc de manière horizontale. Les cotations vont de zéro à cinq, domaine par domaine.

Il nous a fallu élaborer un language commun pour que les cinq adjudicataires puissent exprimer leur appréciation de manière lisible et cohérente. La cote 5 indique qu'il existe des procédures écrites adéquates et que la société respecte les instructions de la SWL ainsi que les principes généraux en comptabilité, en fiscalité, etc.

La cote 4 signifie qu'il n'existe pas de procédure écrite mais bien une procédure informelle qui s'applique de manière adéquate.

La cote 3 indique qu'il existe une procédure non écrite, que la société respecte les règles de la SWL, bien que certaines améliorations non fondamentales soient souhaitables.

La cote 2 révèle des carences et des dysfonctionnements peu nombreux et/ou peu importants.

La cote 1 correspond à des carences, des dysfonctionnements nombreux et importants.

La cote 0 est synonyme de fraude et/ou d'actes illégaux.

Le rapport final se structure en cinq parties. On y trouve tout d'abord des recommandations générales, qui n'abordent pas spécifiquement les six grands domaines ; des recommandations spécifiques relatives, dans ce cas, à chaque grand domaine ; la matrice de cartographie des risques du secteur ; une fiche individuelle pour chaque SLSP résumant les risques principaux ; ainsi que 74 rapports de type long pour chaque SLSP fournis en annexe.

- *Monsieur Borsus, Président, reprend place au fauteuil présidentiel à 16 heures 20 minutes*

M. Laurent Weerts, Réviseur d'Entreprises. – Comme l'a dit M. Pire, le système de cotation est assez complexe. C'est pourquoi nos deux sociétés ont chaque fois rendu visite en collège aux différents prestataires des lots 2 à 6 pour s'assurer de leur bonne compréhension. Nous avons répondu aux questions posées au sujet de la méthodologie, laquelle avait été communiquée pour leur permettre de soumettre leur offre ; ceci afin de pouvoir leur répondre précisément dès la première question.

Nous avons revu personnellement les premiers dossiers. Chaque fois qu'un ensemble était terminé, tous les dossiers étaient passés en revue avec les documents de travail afin de s'assurer de la bonne application de la méthodologie. Ce travail a permis de formuler une série de recommandations générales.

Nous recommandons donc une amélioration du contrôle interne — un domaine où l'on a constaté des faiblesses importantes — par l'établissement de procédures écrites applicables à toutes les SLSP. Il faut de l'homogénéité. La SWL doit rappeler qu'il revient au Conseil d'administration de mettre les mesures *ad hoc* en place. Le but est de passer d'un système de contrôle *a posteriori* à un système de contrôle *a priori*.

Il faut également améliorer les compétences des gestionnaires, notamment en matière de droit des marchés publics, de *corporate governance* ou encore de comptabilité, de fiscalité et de finance. C'est pourquoi nous proposons d'imposer des formations.

Nous préconisons également l'instauration d'un code d'éthique pour l'ensemble du secteur et la mise en place d'une cellule d'éthique au niveau de la SWL afin de répondre à d'éventuelles interrogations.

Le regroupement de SLSP constituerait une autre amélioration. Il est clair qu'il est important de maintenir un ancrage local mais, pour les plus petites sociétés, certaines tâches auraient avantage à être réalisées par une organisation jouissant d'une masse critique. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine informatique ou pour le groupement des cellules d'achat qui permettrait d'obtenir des prix plus intéressants.

Nous proposons également la nomination en toute transparence d'un réviseur dans chaque société afin de rendre efficient le contrôle interne.

Il conviendrait également d'adapter le nombre d'administrateurs. Un conseil composé de huit à douze personnes nous paraît adéquat. L'objectif d'un Conseil d'administration est de définir allègrement la stratégie de la société. En ce sens, la désignation d'administrateurs externes, compétents et indépendants, est souhaitable.

Nous voudrions, en outre, adresser certaines recommandations spécifiques, notamment concernant le respect des dispositions légales et réglementaires. Dans le cadre de marchés publics, il conviendrait de redéfinir les procédures d'attribution et de former les personnes chargées de les appliquer. Il faudrait uniformiser la procédure relative aux interventions d'urgence et instaurer une rotation des membres du comité d'attribution. Nous recommandons la mise en place de centrales d'achat pour certaines sociétés et l'instauration d'une base de données relatives à la prestation de services et l'achat de fournitures.

En matière de droit social, fiscal, de TVA et de respect du Code des sociétés, il faudrait mettre à jour des règlements de travail. Nous avons constaté que beaucoup de personnes travaillaient dans ces sociétés sans véritable contrat. Il faudrait que les rémunérations et les avantages accordés au personnel soient clairement exposés. La justification des frais s'impose ainsi que la mise en place d'une cellule fiscale centrale.

M. Philippe Pire, Associé, Réviseur agréé par la Commission bancaire, financière et des assurances. – Afin d'améliorer la *corporate governance*, il conviendrait que la rémunération des administrateurs soit approuvée par l'Assemblée générale. Il faudrait en outre prévoir le versement systématique d'un jeton de présence en cas de participation à un Conseil d'administration ou un comité restreint. La rédaction d'un règlement d'ordre intérieur est souhaitable, ainsi que l'approbation de la rémunération des membres des comités restreints par le Conseil d'administration. Enfin, il faudrait clarifier le rôle des directeurs-gérant par rapport au rôle du Conseil d'administration.

D'autres recommandations peuvent être faites en ce qui concerne la gestion immobilière. Ainsi, il faudrait mettre en place des règles standards de bon contrôle interne, établir un budget pour les travaux et justifier les écarts au Conseil d'administration. Il faudrait prévoir un processus de planification des travaux et améliorer le contrôle des stocks de matériaux et de matériel ; lequel contrôle est très faible à l'heure actuelle. En outre, il faudrait prévoir un système de suivi des prestations des ouvriers. Il faudrait procéder à la rédaction de directives en matière de construction et d'utilisation des provisions pour les gros entretiens et les réparations, utiliser une comptabilité analytique par logement, réaliser une analyse visant à s'assurer de l'adéquation des polices d'assurance au risque à couvrir et enfin, dresser un inventaire qualitatif du patrimoine immobilier.

Pour ce qui est de la gestion locative, nous avons constaté que l'accès au registre n'était pas protégé et que les procédures de sauvegarde informatique étaient très faibles. C'est un point qu'il faudrait améliorer. Nous suggérons la mise en place d'un registre régional unique des locataires, le respect des règles en vigueur en matière d'attribution des logements, améliorer le rôle de supervision de la procédure d'attribution des logements par Commissaire du Gouvernement, réconcilier le prix de revient des logements repris en comptabilité et le prix de revient des logements pour le calcul des loyers, instaurer des procédures écrites relatives au processus de récupération des créances locatives, l'utilisation d'un outil informatique fiable pour le suivi des rappels des impayés, la comptabilisation immédiate de réduction de valeurs sur créances locatives douteuses, dès que des risques d'irrécouvrabilité se manifestent et formaliser des critères objectifs en vue de déterminer le montant des réductions de valeur à acter. Nous recommandons également le respect des règles existantes en matière de calcul et de refacturation des charges locatives et la réconciliation annuelle des charges facturées aux locataires avec les charges réelles reprises en comptabilité.

M. Laurent Weerts, Réviseur d'Entreprises. – L'organisation administrative et comptable nécessite une procédure écrite relative aux notes de frais. Chaque personne introduisant des notes de frais auprès de la société devrait pouvoir les justifier. Nous avons également constaté que dans beaucoup de sociétés, les caisses contenaient énormément de liquidités, ce qui constitue une tentation très forte. Il faudrait donc limiter ces montants au strict minimum, réaliser un inventaire physique régulier de la caisse et mettre en place une procédure écrite concernant l'enregistrement, la documentation et l'approbation des opérations diverses. Il faudrait également une procédure d'embauche du personnel et assurer la transparence en cas d'engagement d'une personne proche d'un responsable de la société. Il faudrait que les *packages* salariaux soient identiques d'une société à l'autre. En effet, à l'heure actuelle, il existe de grandes disparités. Enfin, il faudrait un suivi du financement des contrats d'assurance groupe, de type « but à atteindre ». Nous avons constaté que certains administrateurs recevaient des augmentations en fin de carrière qui permettaient d'améliorer substantiellement leur pension mais qui, dans le même temps, pouvaient avoir des conséquences négatives sur les finances de la société.

Je terminerai par une série de recommandations diverses. Ainsi, il faudrait prévoir la mise en place d'une procédure écrite précisant quand il y a lieu d'enregistrer une provision pour litige, créance douteuse et gros entretien. Il faudrait envisager un système informatique intégré parce qu'il existe aujourd'hui beaucoup de différences qui n'ont pas de raison d'être.

ÉCHANGE DE VUES

M. le Président. – Je vous remercie pour votre éclairage.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie les derniers intervenants pour le travail accompli. Je souhaite que la Commission puisse recevoir une synthèse de ce travail.

M. Antoine a utilisé une heure du temps prévu pour nos débats pour dire que tout allait bien. Nous sommes pourtant dans un secteur totalement détruit. Je n'ai pas dit que cela était de sa faute. Il faut être clair : ce secteur est miné par le clientélisme. J'étais déjà intervenu pour dire qu'il fallait prendre des mesures en ce qui concerne l'attribution des logements. Il aura fallu deux ans pour envisager une solution. Autant dire que ce n'est pas pour autant la solution. Vous ne mettrez fin au désastre qu'en mettant fin au clientélisme. Si des sociétés privées avaient géré le secteur de la sorte, elles seraient depuis longtemps en faillite et leurs administrateurs auraient été poursuivis.

Je regrette l'opposition quant à la tenue d'une Commission d'enquête. C'est encore un an de perdu.

D'une manière ou d'une autre, 80 % des sociétés de logement connaissent des problèmes.

Sans le courage de M. Chastel, les faits ne sortaient pas.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il n'aurait rien pu dénoncer si la Société wallonne du logement n'avait pas réalisé un audit.

M. Philippe Fontaine (MR). – C'est gros ce que vous dites. En juin 2005, tout allait bien, alors que des audits avaient été réalisés.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La Commission d'enquête est refusée et on procède à un *scanning*, ce qui n'est pas la même chose qu'un audit.

Nous pourrions revenir sur chaque mesure envisagée et rappeler que l'opposition l'avait revendiqué.

Je ne dénie pas votre courage, M. Le Ministre. Cependant, vous n'y allez pas assez fort.

Madame Mathieu, à l'époque, disait en substance que tout allait bien.

M. Michel Lebrun (cdH). – Vous relativisez ses propos.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Madame Mathieu a parlé d'un déficit de 4 millions qui passerait à 128 millions à défaut de mesures particulières. Vous considérez que ce constat n'était pas grave ?

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J'ai été revoir ce qu'elle avait dit par rapport à la gestion.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Elle a indiqué qu'au niveau des frais de gestion, on se trouvait sur une échelle de 1 à 4, cela fut dénoncé.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Tous les jours, des articles de presse dénoncent le fonctionnement des sociétés de logements. Si tout a été dénoncé antérieurement, comment expliquez-vous alors cela ?

M. Maurice Bayenet (PS). – Vous êtes à la base de ces articles.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – A la tête de la pyramide, il y a la société wallonne du logement. Si M. Rosenoer a vu, lu et compris tout cela, pourquoi ne démissionne-t-il pas ? Il attend sans doute que le vent passe. Certaines personnes s'en lavent les mains actuellement et il en fait partie. Je ne réclame pas des têtes par plaisir. Il faut en effet faire preuve de correction par rapport à ceux qui ont bien travaillé.

En ce qui concerne le marché de service, j'aurais aimé disposer du cahier des charges, lequel ne fait, sauf erreur, pas partie des documents mis à disposition de la Commission.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il y a eu approbation à l'unanimité par les Membres du conseil d'administration de la Société wallonne du logement. Si vous estimez qu'il y a matière à suspicion quant à l'attribution du marché, vous pourrez l'auditer. Ce document vous sera transmis.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vais commencer par le scanner...

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je ne vous cacherai rien, mais je rappelle l'importance, à mes yeux, de la procédure.

Il est normal que les sociétés puissent d'abord s'exprimer par rapport à des griefs qui leur sont faits.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La société de Saint-Nicolas a été parfaitement scannée sans la moindre remarque et là, M. Rosenoer écrit au Parquet.

M. Maurice Bayenet (PS). – Vous procédez par amalgame.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Quand la procédure de *scanning* révèle certains indices, les réviseurs avaient l'obligation d'alerter la Société wallonne du logement.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Et pour Saint-Nicolas alors ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Les débats concernant ce dossier ont pris pas moins de deux heures. Il n'y a pas eu de vote négatif (seulement des abstentions) concernant la sanction envisagée.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Comment sanctionner si tous les éléments ne sont pas connus ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – M. Peters a conclu que tous les éléments nécessaires étaient connus.

Puis-je rappeler également que le précédent Gouvernement a fait voter un texte décrétal relatif aux administrateurs, lesquels ne pouvaient communiquer l'information à l'extérieur sans l'accord préalable du conseil d'administration.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Heureusement qu'il a brisé la loi du silence

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous pouvez lire au Greffe le dossier de Saint-Nicolas. Ne parlez pas de la loi du silence qui a été brisée.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Grâce justement à M. Peters.

M. Christophe Collignon (PS). – M. Crucke s'interroge sur une situation ponctuelle dans une des 74 sociétés. Je pense que nous nous écartons des règles fixées pour nos débats. Est-il possible de ne pas tomber dans le particularisme ?

M. Philippe Fontaine (MR). – Toucherait-on à un sujet tabou ?

M. Christophe Collignon (PS). – Je souhaite au contraire que nos débats puissent avancer. Notre rôle est de permettre la mise en oeuvre des réformes nécessaires. En ce qui concerne M. Peters, en outre, chacun peut avoir un avis différent sur la question.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Et M. Pollet ?

M. Christophe Collignon (PS). – Je n'entends pas dans votre chef de propositions concrètes pour réformer le secteur. Je n'entends que des critiques.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Avec 85% des sociétés concernées, vous voulez que j'applaudisse ?

M. Christophe Collignon (PS). – Je souhaiterais entendre des propositions de votre part.

M. le Président. – Nous aurons chacun la possibilité et le temps de nous exprimer. Notre *timing* le permet tant à l'égard d'éléments généraux que particuliers.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Certains acteurs du secteur n'étaient pas au courant de certaines choses. La Société wallonne du logement n'a pas vu clair. Pour M. Pollet, on m'a dit à l'époque que j'avais tort et maintenant, on me donne raison...

M. Philippe Fontaine (MR). – J'ai entendu beaucoup de choses intéressantes. Le Ministre a parlé d'avenir, ce qui est très important. On ne peut cependant bâtir un avenir sans fondation solide.

En ce qui concerne les rétroactes, nous n'avons pas la même perception.

En juin 2005, je vous interrogeais concernant l'audit de la Carolo par la SWL.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Cela concernait la partie financière.

M. Philippe Fontaine (MR). – Tout va bien, m'avez-vous dit.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous condidérez que j'aurais été paresseux quant à la gestion de ce dossier ?

M. Philippe Fontaine (MR). – Vous, non, d'autres, très certainement.

En quelque sorte, au niveau de la Carolo, c'était « la croisière s'amuse ». En septembre 2005, après l'intervention de M. Chastel, c'était le « Titanic ».

Nous entendons certaines propositions qui peuvent nous satisfaire. Il y a cependant un constat effarant car vous ne semblez pas vouloir dire que rien ne fonctionne dans la SWL.

Si tel n'était pas le cas, comment autant de sociétés de logements ont-elles pu commettre autant d'erreurs ?

Le 17 novembre 2005, une résolution fut adoptée.

Le vrai problème est la Société wallonne du logement et il faudra y porter le fer. Peuvent notamment être mis en exergue de graves déficits de communication ainsi qu'un déficit de présence du Directeur général en raison de ses multiples activités.

Le vrai problème se situe à ce niveau.

Le 7 décembre 2005, un article de presse parlait de la situation scandaleuse au niveau de la Carolo. Vous avez demandé une enquête interne.

Comment concevoir que celui qui rédige le rapport puisse sérieusement le faire s'il est par ailleurs visé par les révélations ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – M. Quenon a un franc parlé notoire.

Le rapport auquel vous faites référence a été débattu au conseil d'administration en présence de tous les administrateurs, en ce compris les vôtres.

M. Philippe Fontaine (MR). – Il est étonnant que les personnes mises en cause soient par ailleurs chargées de rédiger un rapport.

Je rappelle que M. Quenon et M. Rosenoer sont en outre opposés en fait sur certains éléments.

Le secteur du logement social est extrêmement important. Il concerne en effet des citoyens défavorisés. Ce secteur a été géré de manière calamiteuse.

Les signaux avaient été donnés en 2004 et on pouvait ainsi penser une remise en ordre en 2005. Eh bien non.

Ce qui est grave, c'est le dysfonctionnement de la SWL, car soit elle savait et elle s'est tue, soit elle ne savait pas et la qualité de son travail doit être mise en cause. Je vise la direction générale et le conseil d'administration dans son ensemble. Nos administrateurs peuvent également être remplacés, je n'y vois pas d'inconvénient. En tout état de cause, la question de la responsabilité de la SWL doit clairement être posée. Il n'est pas admissible qu'aucune sanction ne soit prise. Le seul administrateur qui a brisé la loi du silence a été cloué au pilori.

J'insiste également sur le trop court laps de temps laissé pour la prise de connaissance des documents avant une réunion du CA.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Cela n'est pas correct.

Il ne faut pas confondre les instances d'instruction avec les autres.

M. Philippe Fontaine (MR). – Les administrateurs n'ont matériellement pas le temps de consulter les dossiers.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Cela n'a pas empêché certains de les distribuer à la presse avant que toute sanction ne soit prise.

M. Philippe Fontaine (MR). – Vous n'êtes pas le dernier à donner des informations de cette manière.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je récuse totalement vos propos.

Nous ne sommes ni des détectives, ni des juges d'instruction. Notre métier est d'adopter des réformes lorsque cela est nécessaire. Je ne m'octroie pas des compétences que je n'ai pas.

Il est incorrect de dire qu'il y a eu une volonté de dissimuler.

M. Philippe Fontaine (MR). – Il ne faut pas nier les évidences.

Cela recommencera si des sanctions adaptées ne sont pas prises.

Sans M. Chastel, nous ne serions pas ici aujourd'hui.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je peux inaugurer des logements à son nom, si vous le souhaitez. Dois-je rappeler que le mérite de l'audit sur lequel il s'est appuyé revient aux inspecteurs de la Société wallonne du logement.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je salue d'ailleurs la qualité du travail des auditeurs internes de la Société wallonne du logement. Cependant, si M. Chastel n'avait pas été là, on aurait pas fait grand chose de leur travail et vous le savez pertinemment bien.

Par ailleurs, le *scanning* est réalisé sur base de la législation en vigueur par hypothèse à l'époque et cela est dès lors quelque peu dépassé.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Des réformes ont été votées.

M. Philippe Fontaine (MR). – Et les arrêtés ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je les ai présentés.

M. Philippe Fontaine (MR). – Le constat est réalisé sur base d'une législation et vous parlez, pour votre part, d'autre chose.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je ne peux pas tout faire en 24 heures. Nous entendons faire un travail sérieux. La critique est aisée, mais l'art est difficile...

M. Philippe Fontaine (MR). – Tout n'est pas nouveau et vous n'allez pas soutenir que la Société wallonne du logement n'aurait pu opérer des vérifications et recommandations sur base de la législation existante.

Nous voulons un audit de la Société wallonne du logement.

Il faut l'optimaliser sous peine d'avoir les mêmes effets plus tard si nous ne supprimons pas les causes.

Je ne crois pas que les mesures telles qu'envisagées actuellement amèneront une dépolitisation totale.

Ceux qui dirigent la Société wallonne du logement doivent agir avec une éthique stricte et par hypothèse, faire leur travail correctement. Il faut arrêter les pressions. Pouvez-vous d'ailleurs me dire ce que sont devenues les personnes qui ont réalisé les audits ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il y en a déjà une qui est ici car détachée dans un Cabinet ministériel.

Dois-je rappeler qu'il est prévu un recrutement de 35 cadres au niveau de la Société wallonne du logement, ce qui est tout sauf rien, vous en conviendrez.

M. Philippe Fontaine (MR). – Et vous aurez les moyens de les payer ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Oui.

M. Evrard a passé les examens requis, porte le grade d'inspecteur général et n'est pas malheureux, je le pense, de son salaire.

M. Philippe Fontaine (MR). – Et les autres auditeurs ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je dois aussi préciser qu'une évaluation de la Société wallonne du logement est un élément prévu par le décret de 2004.

D'ailleurs, la société de consultance chargée de cette mission était représentée tout à l'heure ici. Beaucoup de notes ont été prises suite à vos différentes interventions d'ailleurs.

Plusieurs réunions ont été menées pour la restructuration de la Société wallonne du logement.

M. Philippe Fontaine (MR). – Nous ne pouvons concevoir qu'elle soit restructurée en conservant la même tête.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Demandez s'il y a eu des interventions politiques auprès de M. Evrard ou auprès des sociétés de consultance, notamment.

La transparence a été totale.

M. Philippe Fontaine (MR). – Depuis un an seulement.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Les situations 2003, 2004 et jusqu'en juin 2005 ont été étudiées sous certains aspects. Ayez le courage de reconnaître que les choses ont pu évoluer dans le bon sens.

M. Philippe Fontaine (MR). – Vous dites à nouveau que tout va bien... Je ne comprends pas comment vous pouvez reconstruire avec les mêmes.

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – M. Devin est désigné en qualité de rapporteur.

ÉCHANGE DE VUES (SUITE)

M. Charles Pire (FN). – En cette époque de népotisme, je voudrais signaler que je ne connais nullement M. Philippe Pire, que je suis d'ailleurs très heureux de rencontrer ici.

J'ai beaucoup entendu parler M. Fontaine et M. Crucke de M. Chastel. Celui-ci a été présenté comme une vierge effarouchée. J'estime pour ma part qu'il aurait pu se mettre à travailler plus tôt.

On a également évoqué le dossier de Saint-Nicolas. Pour avoir personnellement consulté ce dossier et d'autres relatifs à des sociétés hennuyères, je puis vous assurer que le cas de Saint-Nicolas, c'est de la billevesée !

En tant que membre de l'opposition, je suis très heureux de la méthodologie élaborée et appliquée au cours de ces enquêtes. Les 306 questions recouvrent l'ensemble des points sur lesquels nous désirions des éclaircissements. Ce *scanning* est nettement supérieur à bien des audits qu'il m'a été donné de lire au cours de ma carrière. Je voudrais donc adresser mes félicitations à ceux qui l'ont élaboré.

Par contre, il semble que toutes les sociétés n'aient pas réagi de la même manière à cette enquête. Par exemple, si les sociétés liégeoises ont bien transmis les montants de rémunération des présidents, cela n'a pas toujours été le cas en Hainaut. On notera qu'à Liège, les rémunérations sont toujours raisonnables.

Concernant la cotation, j'estime que la cote 4 ne correspond à aucune réalité. On devrait choisir entre 3 et 5. Malheureusement, beaucoup de 4 ont été attribués. On ne peut pas admettre une procédure orale. Mais il s'agit là d'une remarque de technicien.

J'estime que les achats doivent être approuvés par deux responsables et non par un seul, comme c'est le cas actuellement. Même chose pour les paiements en général.

Les notes de frais devraient mentionner les bénéficiaires et les occasions auxquelles elles se rapportent.

Il est regrettable que les membres de conseils d'administration ne bénéficient souvent pas de documents annexes de manière à se faire une idée précise de la situation. Ils doivent bien souvent juger sur le champ de tel ou tel dossier.

J'ai relevé la faiblesse du contrôle interne. Il importe, en matière d'éthique, que l'on ait un code ou un règlement afin de ne plus à avoir à s'interroger sur la question, mais c'est surtout à la SWL d'aider les sociétés à régler ce genre de question.

La question du regroupement me paraît évidente pour certaines sociétés.

Le nombre de douze administrateurs me paraît amplement suffisant, sauf en cas de regroupement.

La SWL devrait proposer des règles pour les assemblées générales ou les conseils d'administration. J'ai noté que l'attribution des logements constituatit un grave problème.

Le moment est venu de réformer. Je soutiens le Ministre dans cette démarche et nous ne manquerons pas d'introduire des amendements s'il ne va pas assez loin.

Mme Ingrid Colicis (PS). – La révision du système de points, tel que proposé par le Ministre, est nécessaire. Je suis heureuse de constater que l'on ait décidé de s'arc-bouter sur la situation sociale des intéressés et particulièrement sur les victimes de violences conjugales.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Nous y avons attribué un maximum de points.

Mme Ingrid Colicis (PS). – La situation n'est cependant pas très claire pour les parents soumis aux règles de garde alternée. Il faudrait clarifier ce point.

Concernant l'incompatibilité entre un mandat politique et le fait de siéger dans un comité d'attribution, cela risque d'être ressenti comme extrêmement frustrant pour ceux et celles qui font leur travail honnêtement en tant que mandataire.

J'estime également que la divulgation de certains éléments de l'audit dans la presse est un scandale. Des personnes ont été jugées sur des points sommaires. Tant mieux si vous prenez des mesures à l'encontre de ceux qui ont permis ces fuites. Si vous désirez que nous vous expliquions la différence entre un blâme et un « pan-pan cul-cul », vous pouvez toujours nous le demander, nous en avons l'habitude à Charleroi.

J'ai également noté que si, dans un permier temps, on a parlé d'opacité dans les attributions, on évoque au final la grande clarté de celles-ci. Comment expliquer cette incohérence ?

Le débat mené actuellement revêt un caractère très financier. Il faudrait sans doute lui donner un caractère également social. Il est ainsi important de mieux gérer le contentieux.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il y a un nouvel article ADeL qui va dans le sens du PEI. Nous avons en effet constaté qu'il était difficile de reloger certaines personnes sans les aider socialement.

Mme Ingrid Colicis (PS). – Enfin, à quand une Commissaire spéciale ?

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je ne regrette jamais de laisser parler Mme Colicis avant moi-même, c'est toujours intéressant d'entendre ce qu'elle a à dire.

Nous voyons aujourd'hui les résultats de l'audit lancé par la SWL. Nous avons assisté à une formidable présentation extrêmement instructive, même s'il aura fallu attendre longtemps pour en avoir les résultats. J'aimerais qu'au-delà de ces *scannings*, on nous fasse part de la planification de cette démarche.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – M. Evrard, ici présent, pourra répondre très précisément à cette question.

M. Didier Evrard, Directeur de la Cellule d'audit de la Société wallonne du logement. – Concernant les audits complets et ciblés, faisant suite à la deuxième phase, ceux-ci devraient être clôturés le 10 juillet. À cette date, le Comité d'audit se prononcera sur d'éventuelles sanctions ou sur le tableau de bord pour certaines sociétés.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Aujourd'hui nous avons un audit général pour 74 sociétés, mais il faudra mener des audits pour chacune des 74 sociétés. Dans le cas présent, on a travaillé par « *picking* ». Nous n'avons donc pas tous les résultats.

M. Didier Evrard, Directeur du Comité d'audit de la Société wallonne du logement. – Sur trois ans, nous désirons un audit complet des 74 sociétés. Ceci sera planifié en fonction de la cartographie présentée aujourd'hui et l'établissement des risques. Cette planification devrait être achevée dans les prochaines semaines. À ces audits, il faut également associer le suivi des audits actuels et la vérification des injonctions adressées aux sociétés.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Les deux sociétés nous ont soumis des propositions. Toutefois, nous ne sommes pas ici dans le secteur privé, mais dans le secteur public. Il serait intéressant que la SWL nous soumette des propositions, elle qui a une meilleure connaissance du secteur. Monsieur le Ministre, vous nous aviez proposé de nous faire part de cette analyse dès que possible, mais comment pourrions-nous en juger ici et maintenant ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Si j'ai procédé à un rappel des évènements, c'est parce que le travail de ces deux sociétés d'audit s'est achevé en juin 2005. Depuis, deux décrets ont été votés en la matière. Nous leur avons demandé de croiser leurs recommandations avec les données de la SWL. Si cela s'avère nécessaire, nous introduirons des modifications.

Quand le ferons-nous ? Lorsque le troisième décret passera en deuxième et troisième lecture et sera soumis au Parlement. Vous aurez encore trois occasions pour vérifier notre travail. Si des manquements devaient apparaître, je m'engage à intégrer les recommandations. Il est vrai que nous nous trouvons parfois à la croisée entre des exigences politiques et de gestion, comme c'est le cas pour les administrateurs. Pour nos deux invités, seules comptent la formation et les compétences d'administrateur. J'ai cependant dû rappeler qu'il était ici question de conseillers communaux, élus démocratiquement. Nous ne sommes pas dans une société de technocrates.

Les recommandations portent également sur le nombre d'administrateurs, que les deux sociétés d'audit évaluent entre huit et douze personnes. Ils ont raison dans l'absolu. Toutefois, quand 22 ou 23 communes se retrouvent dans un comité d'administration, chaque entité désire avoir au moins un représentant. Ici encore, on se retrouve sur un terrain politique. Il a fallu trouver un compromis. Le chiffre de 19 me paraît acceptable.

Puis-je vous rappeller qu'à ce sujet, votre groupe avait demandé que tous les groupes politiques présents sur les listes soient représentés. Cela nous aurait mis dans une situation intenable.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Les listes régionales et non les listes communales.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Quoi qu'il en soit, il n'est pas simple de concilier l'ancrage communal et les exigences privées. Je ne peux que vous encourager à relire les *slides* et que chacun d'entre vous essaye de voir si cela est transposable ou pas. Voilà le vrai travail.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Si le relevé n'est pas complet, nous serons de toute façon obligés de revenir en arrière. Ne confondons pas vitesse et précipitation. Je me souviens de mesures prises en matière de loyer, où l'on insistait sur la responsabilité des locataires. Or il apparaît aujourd'hui que d'autres facteurs interviennent. L'audit révèle des sommes indûment perçues, la mutualisation des interventions, etc. Pourtant, il nous avait été dit à l'époque que l'on connaissait l'origine du problème.

Il faut établir des règles mais il faut laisser un espace pour que nous puissions poser des questions, comme l'a souligné le MR. Il ne s'agit pas de refaire le travail.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Concernant les loyers, vous avez raison. On ne peut cependant pas éluder le comportement de certains locataires. J'ai en tête le cas d'une société de logements où l'arriéré avait presque augmenté de 100% parce que les loyers n'étaient plus perçus.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Nous avons besoin que tous ces éléments soient mis à notre disposition. On a évoqué l'absence de respect du règlement alors que la SWL dispose d'un *vade mecum*. Pourrait-on disposer de la table des matières de ce document ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Sans problème.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Il faudra aussi s'interroger sur la communication entre la SWL et les sociétés de logement. Nous avons déjà proposé des contrats d'objectifs.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ils sont dans le décret. Il est vrai qu'il manque un lien entre la SWL et les sociétés de logement. Ce lien, ce peuvent être les administrateurs régionaux — dont on peut davantage exiger de compétences que des administrateurs de sociétés — ou encore les commissaires. La majorité de ceux-ci n'a pas bien compris son rôle. Désormais, il y aura 15 commissaires à plein temps qui feront rapport. La communication se fera en temps réel.

Je rappellerai que cette situation date de 1999 lorsque l'on a renoncé à désigner les commissaires parmi les fonctionnaires. Depuis cette date, les commissaires sont répartis entre groupes politiques. C'est à ce moment que le lien s'est délité. Aujourd'hui, nous renouons avec la désignation de commissaires professionnels, comme c'est le cas à Bruxelles.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Les SLSP tiennent à leur indépendance.

Dans ce débat il y a trois mots clé: le cumul, le clientélisme et les baronnies. Les solutions devront également tenir compte de cela.

Concernant la gouvernance, il faudrait tenir compte des bassins de vie. Les loyers, les comités pourraient être envisagés dans ce cadre afin d'éviter de mettre une distance trop grande entre les locataires et la société de logement. On pourrait envisager un système de points qui pourrait être complété en fonction des caractéristiques de l'endroit. Il ne faut pas non plus oublier l'offre qui est essentielle.

L'asbl est souvent en porte à faux. Un audit est ici nécessaire. Cet outil est extrêmement précieux. S'il fonctionnne, il pourrait être appliqué aux intercommunales. Ce serait extrêmement intéressant.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je me réjouis du travail de cette commission. Cela prouve que la majorité a eu raison de soutenir le Ministre et ce, depuis 2004. Les groupes de la majorité n'avaient pas désiré de commission d'enquête pour ne pas empiéter sur le travail judiciaire et parce qu'une telle démarche n'aurait rien apporté sur les choix fondamentaux qui devaient être posés.

Nous avons procédé à des auditions importantes qui ont débouché sur une résolution parlementaire adressée au Gouvernement et votée en décembre 2005. Si vous relisez ce texte, vous vous apercevrez que les éléments relevés par les deux sociétés d'audit reprennent bon nombre de remarques déjà formulées à l'époque. Nous disposons aujourd'hui d'une analyse affinée et confortée. Nous sommes désormais sur la bonne voie. Ceci devrait nous permettre d'atteindre, à moyen terme, des résultats.

La deuxième réforme du logement et ses arrêtés d'exécution vont en ce sens. L'agenda que nous nous sommes fixé pour la fin de l'année 2006 permettra de prendre la mesure de l'impulsion donnée dans le domaine

du logement. Je ne pense pas que nous avancions en regardant dans le rétroviseur, comme le prétend le MR. Ce dernier ne cherche qu'à créer du brouillard.

M. Philippe Fontaine (MR). – En demandant une commission d'enquête, ce n'est certainement pas du brouillard que nous voulions.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Le MR est davantage intéressé par la forme que par le fond.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je connais bien les sociétés de logement et les abus qui y sont commis. Ne croyez pas que je suis ignorant de ce dossier.

M. Dimitri Fourny (cdH). – On ne construit rien sur un champ de bataille. Il est possible que la SWL soit victime de dysfonctionnements mais certainement davantage par manque de cohérence dans l'action menée. L'évaluation du comité de gestion permettra de voir s'il y a eu manquement. Il est demandé de respecter les règles de la SWL et en même temps, il est demandé d'affiner ces même règles. Sans doute faudrait-il davantage encadrer cet organisme.

Dès lors, Monsieur le Ministre, quel *timing* avez-vous prévu pour la SWL ? Quels moyens va-t-on se donner ?

M. Alain Onkelinx (PS). – Je voudrais féliciter les auteurs du *scanning* même si celui-ci a été instrumentalisé par certains individus. Il s'agit d'un outil d'évaluation. Cependant, il faut rappeler qu'il ne tient pas compte de la situation financière et du contentieux des sociétés ni des niveaux X1 et X2 qui sont des éléments fondamentaux dans la gestion de ce genre d'organisme.

Les révélations faites dans la presse ont déjà gravement nuit à la confiance des locataires. Ceux qui ont divulgués des éléments disparates ont provoqué une situation qui sera difficilement gérable. Il vous faudra, Monsieur le Ministre, être extrêmement didactique pour démonter les amalgames destructeurs qui ont cours à l'heure actuelle, pour faire comprendre la différence entre fraude et risque de fraude.

Je voudrais également savoir pourquoi les auteurs du *scanning* n'ont pas prévu de hiérarchisation entre les risques. La lecture de cette cartographie est sans doute horizontale mais les conclusions, souvent verticales.

À l'attention de M. Fontaine, je dirai que lorsque l'on fait du clientélisme, sur dix personnes, on fait un ingrat et neuf déçus. On ne peut pas fonder une carrière politique durable sur ce genre de pratique.

M. Philippe Fontaine (MR). – Vous ne croyez pas franchement ce que vous dites ?

M. Alain Onkelinx (PS). – Les hommes politiques sont des personnes responsables qui doivent également gérer les finances communales. Si on ne tient plus compte des paramètres économiques de la Commune, on risque une diminution des rentrées IPP. Il faudra une discussion là-dessus.

M. Christophe Collignon (PS). – Je voudrais nuancer l'anathème qui a été lancé sur la SWL, qui serait seule responsable. Certes, il y a eu des dérives. Des réformes ont été menées afin de résorber ces problèmes, mais il ne faut pas oublier la responsabilité de certains commissaires du Gouvernement qui ne se sont pas toujours montrés très assidus.

Il y a donc une forme de responsabilité collective.

En ce qui concerne la Société wallonne du logement, il faut tout d'abord rappeler que c'est elle qui a lancé les audits.

En terme de structure, les sociétés de logement ont une grande autonomie. Ce système ne favorisait pas l'intervention directe de la SWL.

Il faut rappeler aussi que des fusions importantes ont été opérées entre sociétés de logement pour arriver finalement à 74 sociétés. Cette fusion fut opérée dans l'optique à l'époque d'une meilleure gestion dans le secteur.

À partir du moment où nous entendons recentrer les missions de la SWL, c'est reconnaître de manière

indirecte qu'elle ne dispose pas de moyens suffisants. Nous allons d'ailleurs vers l'engagement de 35 cadres supplémentaires, à savoir notamment 15 commissaires.

Le tableau est donc nuancé. Il ne faut pas dire que tout est noir.

Pour en revenir à la SWL, nous verrons bien par ailleurs les éléments qui resortiront de l'évaluation qui va être faite.

- *M. Michel Lebrun, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel à 18 heures 02 minutes.*

M. Willy Borsus (MR). – Madame Mathieu nous avait livré une analyse concernant la situation financière. Elle avait mis en exergue des causes possibles au niveau de cette situation.

M. Quenon, récemment, s'est réjoui du fait que pour la première fois, les comptes étaient à l'équilibre.

Sur base des chiffres 2005 qui doivent être connus aujourd'hui, quel est l'état financier global du secteur ?

Il y a un constat largement partagé, à savoir qu'un très grand pourcentage des sociétés pose problème en matière de gestion.

Quelle est la photographie actuelle du secteur ?

Vous avez évoqué la difficulté de contrôler la réalité de certaines domiciliations. Cette situation a-t-elle pu évoluer ? Est-il maintenant plus facile de contrôler l'effectivité d'une domiciliation et donc la réalité d'une situation déclarée ?

La Société wallonne du logement ne renvoyait-elle pas déjà sur base de la législation existante à des règles de bonne gouvernance dans le cadre des communications à l'attention des sociétés de logement ?

Des sommes ont été versées indûment par la SWL à certaines sociétés de logement. Les procédures de récupération ont-elles débuté ?

- *M. Willy Borsus, Président, reprend place au fauteuil présidentiel à 18 heures 05 minutes.*

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – M. Crucke évoque un secteur détruit. Je n'ai pas ce sentiment-là.

Je pourrais évoquer notamment le programme en matière de construction et de rénovation de logements. Ce qui nous aiderait grandement en la matière, c'est une diminution du taux de TVA de 12 à 6%. Nous espérons beaucoup du Fédéral à cet égard.

L'AWAL est partie prenante à la réforme. Nous avons reçu des délégués qui adhèrent totalement notamment à la volonté de transparence. Il ne faut pas croire que toutes les sociétés de logements adoptent une position de résistance par rapport aux réformes.

Il y a un regret par rapport aux fuites dans la presse avant même que les sociétés concernées n'aient pu se défendre.

De manière générale, la majorité a été extrêmement loin dans la volonté de dépolitiser. Je ne revendique pas la perfection, mais toujours est-il que les règles envisagées seront très difficilement contournables.

L'intervention de M. Collignon fut pertinente à plusieurs égards. À l'origine, ce sont les inspecteurs de la SWL qui sont intervenus.

La gestion actuelle de la SWL est-elle optimale ? Non, et elle le sait d'ailleurs elle-même. Elle attend d'ailleurs beaucoup tant de l'évaluation externe qui va être réalisée que des 35 recrutements qui vont être opérés.

Avant la situation actuelle, il y a eu effectivement d'importantes fusions au niveau des sociétés de logements. Il n'a pas été facile de les marier et dans le même temps, le pari de l'autonomie a été fait. Nous en

revenons maintenant à la fixation de règles standards. Manifestement, certaines structures n'avaient pas le professionnalisme requis que pour permettre une autonomie efficace.

Je pourrais rappeler également que la Société wallonne a « divorcé » en 2003 (séparation logement et crédit hypothécaire).

Il ne faut pas sous-estimer le problème de statut. Nous ne pouvons solliciter de grands professionnels sans un barême intéressant.

Quand la SWL disposera des moyens nécessaires, nous serons extrêmement intransigeants bien sûr.

Certains auront remarqué que ma cotation à l'égard de la SWL a évolué entre deux émissions TV le dimanche. La SWL a en effet démontré sa volonté et sa détermination de changement. C'est un élément qu'il faut souligner.

La SWL doit disposer également des moyens d'être informée.

L'évaluation a également pour but de mettre en exergue les raisons pour lesquelles des règles existantes n'ont pu être respectées.

La SWL doit atteindre un certain niveau de performance et pour ce faire, elle doit disposer des moyens requis.

En ce qui concerne les commissaires « défaillants », il y a une certaine confusion. Ils n'ont pas de rôle politique à remplir et à ce titre, il n'aurait jamais fallu désigner des politiques. Il s'agit d'une fonction spécifique et l'envisager de manière politique est une erreur.

M. Quenon se range aux côtés de ceux qui veulent mener la SWL vers une meilleure efficience.

En ce qui concerne l'intervention de M. Onkelinx, un *scanning* qui serait négatif n'a pas forcément d'incidence en ce qui concerne la situation financière de la Société de logement. Ainsi par exemple, la Carolo allait de mieux en mieux sur le plan financier. Il n'y a donc pas de lien automatique entre le respect ou non des règles et une bonne ou mauvaise situation financière.

Si les communes avaient dû intervenir au niveau du déficit des sociétés de logement, par hypothèse, les administrateurs représentant les communes auraient examiné au moins cinq fois les comptes. En outre, si les communes avaient dû « éponger les dettes », elles se seraient bien sûr retournées vers la Région. Douze millions d'euros ont été injectés pour redresser la situation de certaines sociétés. Cela a eu une incidence pour les autres sociétés en ce sens que cet argent n'a pu être consacré à la construction de nouveaux logements.

De manière générale, il faut responsabiliser davantage tous les administrateurs.

Les locataires ont également un rôle à jouer.

Le loyer moyen est de 188 euros. C'est donc inférieur à la valeur d'amortissement d'un logement. Paradoxalement, avec un tel niveau de loyer, une société de logements qui construit connaîtra davantage de difficultés si l'on compare la hauteur du loyer avec la valeur d'amortissement. Nous avons donc revu les mécanismes de financement pour permettre aux sociétés dynamiques en terme de construction de ne pas aller vers le gouffre.

Pour en revenir aux locataires, il est regrettable que certains s'en remettent systématiquement à la collectivité en réglant leur loyer sporadiquement et généralement après tout le reste. Il faut avoir conscience du fait que le locataire qui ne paie pas son loyer place la Société de logement dans une situation difficile.

Il faut par ailleurs un logement adapté à la situation familiale qui, elle-même, peut évoluer. Il doit donc être question du droit à un logement et non à son logement qui serait considéré à tort comme immuable alors même que la situation familiale évolue.

Selon M. Crucke, 80% des sociétés de logements connaîtraient des problèmes de gestion.

Une telle affirmation doit en tout état de cause être nuancée. Il est tout d'abord délicat d'effectuer une moyenne au niveau de la cotation. Ceci bien sûr ne retire rien au caractère inacceptable de certaines dérives.

M. Fontaine estime que les fondations ne sont pas suffisamment solides que pour construire l'avenir de ce secteur. Elles n'auraient pas pu être plus solides que cela.

En ce qui concerne la résolution du Parlement wallon, il faut souligner que le secteur a bien été appréhendé en fonction des manquements constatés.

Nous disposerons en outre bientôt d'un rapport d'évaluation concernant la SWL.

M. Pire a consulté certains dossiers au Greffe. Cela permet en effet d'apprendre beaucoup de choses sur la problématique. Je note l'appréciation positive concernant les travaux réalisés et souligne que la formation à laquelle il appartient n'hésite généralement pas à formuler des critiques sévères.

La réforme envisagée est très importante. Le *scanning* réalisé fut très instructif.

M. Fourny a plaidé notamment pour un statut spécifique ainsi qu'une nouvelle organisation de la SWL. Il a bien sûr raison et cela va se faire. Nous sommes bien avancés à cet égard et mes propos ne relèvent donc nullement la fiction.

M. Onkelinx a décrit les limites du clientélisme. Il faut y mettre fin.

Mme. Colicis a livré des appréciations positives et j'en la remercie. J'insiste sur le fait que je me suis inspiré de tous les débats qui ont eu lieu. Cela ressort tantôt d'un texte décrétal, tantôt d'un arrêté. Les travaux parlementaires nous ont terriblement aidés.

Il n'y a pas un autre secteur pour lequel autant d'heures de travail ont été consacrées.

Qui peut prétendre que les travaux parlementaires n'ont pas été minutieusement préparés ? Personne ne peut soutenir cela.

Il y a des oppositions formelles. Sur le fond par contre, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut continuer, majorité comme opposition. Je me réfère notamment aux propos de Mme Dethier-Neumann.

Mme Colicis regrette certains éléments au niveau de la communication. J'estime qu'il faut une nécessaire retenue dans la phase d'instruction pour garantir la sérénité. Certains noms ont été livrés en pâture alors que cela n'était pas mérité et dans d'autres cas, des nuances devaient être apportées.

La presse est encore présente aujourd'hui. Je constate avec joie qu'elle est autant intéressée par les réformes que par les scandales.

La fonction de Commissaire spécial n'est pas un métier en soi. Le Commissaire doit partir quand la situation est assainie. L'idéal est donc qu'il reste le moins de temps possible.

Mme Dethier-Neumann m'a interrogé au niveau de la planification. Nous pouvons envisager la fin de cette année.

Les commissaires doivent être des professionnels.

J'ai été interrogé sur ce que sont devenus certains inspecteurs de la SWL. Certains sont passés dans le service audit.

Le plus urgent pour la SWL est la constitution d'un service d'appui et de conseils. Il faut bien sûr impérativement « des gendarmes », mais il faut par ailleurs un service d'appui.

La SWL doit être à même de remplir un rôle essentiel.

Il faut également le respect d'une certaine éthique et il serait à cet égard utile qu'il y ait un service en la matière.

En ce qui concerne l'offre de logements, 2.000 logements supplémentaires sont envisagés pour l'année prochaine.

La SWL est sur la bonne voie.

Il y a encore un peu de « lourdeur » au niveau des programmes de construction. Nous allons ainsi devoir par exemple retravailler les relations entre les communes et les sociétés de logement pour permettre de construire plus rapidement.

Je rappelle que pendant dix ans, rien n'avait été construit jusqu'au Gouvernement Collignon-Lebrun. Sous le précédent Gouvernement, 900 logements ont été construits.

Des fonds sont prévus et les communes doivent bien identifier les endroits où des constructions sont nécessaires.

Il faut également pouvoir primer les sociétés de logement dynamiques.

Je souhaite donner « un bonus » lorsque le programme est rapidement exécuté. Il faut étudier la question.

L'analyse financière n'a bien sûr pas été oubliée.

Pour l'année 2006, sera étudié le rééchelonnement de la dette des sociétés locales. Les autres mesures débuteront en 2007.

Les sociétés de logement doivent retrouver le chemin de l'équilibre sur le plan financier. Si vous croisez les rapports notamment de Mme Mathieu, ceux de la SWL, ceux issus de vos travaux et ceux des consultants, vous arriverez au même constat. Il faut convertir ces enseignements en mesures décrétales et en arrêtés tout en prévoyant les moyens nécessaires.

En ce qui concerne les domiciliations fictives, il y a toujours certaines difficultés actuellement. Des contacts existent avec le Fédéral en vue d'une connexion avec la Banque Carrefour. Nous n'avons pas toutes les informations nécessaires pour contrôler la réalité des domiciliations. Certains locataires trichent pour conserver individuellement leurs droits sociaux alors qu'il y a cohabitation. Certaines sociétés de logements ont tenté certaines expériences en matière de contrôle. Je pense ainsi à des informations obtenues sur le terrain par le biais des concierges.

M. Philippe Pire, Associé, Réviseur agréé par la Commission bancaire, financière et des assurances. – En ce qui concerne la hiérarchisation des risques, il faut, lorsqu'on examine la matrice, distinguer le vertical de l'horizontal.

En ce qui concerne la cotation, il faut savoir qu'un problème par exemple en matière de notes de frais n'a pas la même importance en terme financier que les dégâts qui peuvent être faits au niveau de l'opinion publique. Je ne dois pas vous en convaincre étant donné les nombreux articles de presse.

En ce qui concerne la problématique des arriérés locatifs, il y a une absence de cet élément dans le *scanning* en terme de montant absolu. Nous avons cependant examiné la procédure.

En ce qui concerne la qualité du patrimoine, il n'y a pas une expertise immobilière réalisée, mais nous avons abordé la question de l'outil permettant de connaître l'état du patrimoine immobilier.

Entre la première et la seconde phase, des cotes ont pu être modifiées en ce qui concerne l'attribution des

logements. Il faut savoir que certains éléments ont été examinés lors de la seconde phase et non lors de la première.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'espère que vous ne m'en voudrez pas si mercredi, en séance plénière, je renvoie à certains éléments donnés ici en Commission.

AGENDA DES TRAVAUX

M. Maurice Bayenet (PS). – Quel est l'agenda des travaux de notre Commission sur le sujet après la séance plénière de mercredi ?

M. le Président. – La Commission est maître de ses travaux. Il était prévu des travaux cet après-midi, des interventions mercredi en séance plénière et si nécessaire, de nouveaux travaux sur le sujet jeudi.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je pensais qu'après les présentations, il y aurait un débat général aujourd'hui avec une possibilité d'approfondir ce jeudi.

C'est pourquoi je propose une analyse des *slides* point par point. Nous pourrions le faire ce jeudi, après avoir pu « digérer » les informations qui nous ont été données aujourd'hui, au cours de ce que je qualifierais de discussion générale.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vous rappelle que nous allons nous retrouver à l'occasion de l'élaboration d'un décret, qui constitue le troisième volet de la réforme du logement. En outre, il se peut que le Gouvernement ajoute certains éléments relevés dans cet audit. Comme vous ne disposez pas encore de tous les éléments, je vous suggère d'apporter des amendements au moment d'examiner le décret.

M. Michel Lebrun (cdH). – Je pense que nous sommes arrivés aujourd'hui au bout d'un travail. Le Ministre et les représentants des deux sociétés d'audit se sont amplement exprimés à ce sujet. Demain, nous aurons l'occasion de poser des questions plus pointues. J'estime que l'on peut réserver du temps, mais soumettre le Ministre à une batterie de questions jeudi prochain ne servirait à rien. Il me semble que nous avons eu toutes les explications possibles concernant les mesures prises ou à prendre.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Que faites-vous de l'initiative parlementaire ?

M. Michel Lebrun (cdH). – Vous avez toujours la possibilité d'interroger le Ministre oralement ou par écrit.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Pour l'interroger mercredi, il m'aurait fallu déposer des questions la semaine passée.

M. Michel Lebrun (cdH). – Puis-je vous rappeler que si la session parlementaire touche à sa fin, ce n'est pas le cas de la législature. En matière de logement, tout commence.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Nous ne serons en congé qu'à partir du 21 juillet. D'ici là, je compte bien continuer à travailler. Le croisement des propositions, tel qu'évoqué par le Ministre, est encore loin.

M. Laurent Devin (PS). – Pourquoi ne pas profiter des questions d'actualité ?

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Il est vrai que je peux toujours prévoir des « boîtes vides ». Dans le domaine du logement social, il se passe toujours bien quelque chose chaque semaine.

Il y a un an d'ici, on nous refusait l'accès à l'audit général. Aujourd'hui, nous n'avons encore rien réalisé. Nous n'avons fait que jeter un bref coup d'oeil sur cette analyse. Cette discussion générale devrait être suivie d'une analyse plus précise.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je partage le point de vue de ma collègue mais aussi celui du Ministre. Ma question sera donc la suivante : quand comptez-vous nous présenter ce décret ? Si la discussion se déroule après

les vacances, je pense que nous manquons une occasion. Si cela se déroule avant les congés, je ne vois pas de problème à post-poser une discussion plus précise.

M. Christophe Collignon (PS). – Je pense que la proposition du Président était la plus sage. Ce mercredi et la semaine prochaine laissent suffisamment d'espace pour poser davantage de questions. Nous n'allons pas analyser ici la situation des 74 sociétés de logement.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – J'aurai voulu que l'on discute davantage des fusions, des comités d'attribution, etc.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – La commission est maîtresse de ses travaux. Cependant, je voudrais signaler deux éléments. Tout d'abord, je ne vois pas ce que nous pourrions faire de plus que ce que ces messieurs ont fait pour acquérir une bonne connaissance de la situation. Tout le secteur a été analysé. Ils devront encore nous proposer les modifications spécifiques.

Par ailleurs, je pense qu'il est vrai que chaque groupe doit procéder à une analyse de ce qui a été présenté. Chacun pourra s'exprimer lors de la présentation du troisième décret. Cette présentation se fera à l'issue de la procédure habituelle. Le décret est actuellement soumis à la SWL qui nous adressera ses critiques pour le 10 juillet prochain. Le Conseil supérieur du logement se prononcera, quant à lui, le 7 juillet. Logiquement, le Conseil supérieur des Villes et Communes devrait s'exprimer, même si je ne vois pas bien sur quels points il pourrait se prononcer. Le texte passera en deuxième lecture le 13 juillet, soit moins d'un mois après la première lecture. Le projet de décret sera alors adressé au Conseil d'État. Comme nous nous trouverons dans les mois d'été, il faudra certainement attendre la mi-septembre avant d'avoir la réponse.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Tout cela nous reporte à la fin de l'année.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je ne pense pas que les élections communales empêchent le débat. Nous nous retrouverons donc juste après les Fêtes de Wallonie. Vous disposerez alors de tous les documents nécessaires.

Bien évidemment, je sais très bien que ce mercredi, on me posera à nouveau les mêmes questions, sur les mêmes personnes. J'y répondrai. Toutefois, cela n'apportera rien de plus à ce qui a déjà été dit.

M. Guy Milcamps (PS). – Je voudrais savoir ce que prévoit le cahier des charges. A-t-on fixé une date pour la fin de mission ?

Je voudrais également savoir quand sera achevé le croisement entre les recommandations, la législation et les circulaires non appliquées ou pas assez.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'ai demandé que soit mené un débat à la SWL sur les recommandations pour voir si l'on pouvait envisager des modifications concernant notamment le *vade mecum*. J'ai également demandé que l'on procède à une vérification des législations depuis 2005, afin d'effectuer un croisement avec les recommandations qui ont été faites. Ce travail ne sera évidemment pas terminé pour demain ou pour jeudi prochain. Cependant, si des lacunes devaient apparaître, je m'engage à vous communiquer ce qui aura été détecté. Ce travail sera effectué parallèlement par les sociétés d'audit et par mon cabinet. Cela va faire énormément de travail. Il sera difficile de faire plus vite, d'autant qu'il faudra aussi prendre en compte les arrêtés.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je croyais que c'était déjà fait.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous savez bien qu'on n'envoie pas un arrêté comme ça. Il y a d'abord un inter-cabinet.

M. le Président. – Je suspends notre discussion. Nous prendrons notre décision après la suspension. Après quoi nous nous pencherons sur l'ajustement budgétaire.

- La séance est suspendue à 19 heures 1 minute.

- La séance est reprise à 20 heures 02 minutes.

AGENDA DES TRAVAUX DE LA COMMISSION (SUITE)

M. le Président. – Nous devrons donc choisir entre deux propositions, soit nous clôturons nos débats aujourd'hui concernant le logement et il y aura donc des interventions mercerdi en séance plénière, soit nous poursuivons jeudi nos travaux sur le sujet. La seconde possibilité est souhaitée par Mme Dethier-Neumann.

M. Michel Lebrun (cdH). – Aucun Commissaire ne doit être empêché d'exprimer sa pensée sur le sujet. Si Mme Dethier-Neumann estime nécessaire de poursuivre jeudi et si le Ministre est d'accord, je ne vois pas d'objection. À titre personnel, j'estime que nous avons eu un excellent débat ce jour.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Certains ne voient pas l'intérêt de poursuivre jeudi. Le débat en séance plénière ne pourra être le même.

M. Laurent Devin (PS). – Sauf erreur, Mme Dethier-Neumann souhaitait envisager trois questions. Une relative au comité d'attribution, l'autre par rapport aux fusions. Qu'en est-il de la troisième ?

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je souhaitais m'attacher à l'analyse des conclusions des deux consultants.

M. Laurent Devin (PS). – Je ne vois pas d'objection à ce que les débats continuent maintenant.

M. Michel Lebrun (cdH). – Je rappelle que mercredi en séance plénière, les parlementaires peuvent se joindre aux interpellations.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – C'est déjà mon cas. Cependant, il faut pouvoir croiser les propositions et cela nécessite des débats supplémentaires. Le Ministre va croiser les propositions des consultants, de la SWL ainsi que les siennes.

M. Laurent Devin (PS). – Ne perdez pas de vue le quatrième axe, à savoir toutes nos recommandations.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Elles doivent être actualisées.

M. Laurent Devin (PS). – Ce n'est pas exact.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – En ce qui concerne les relations avec les locataires, un arrêté extrêmement important va être présenté ce jeudi au Gouvernement. Il s'inspire notamment des travaux parlementaires. Objectivement d'ici jeudi, les croisements ne pourront être opérés. D'ici jeudi, je ne pourrai vous dire grand chose de plus.

M. Maurice Bayenet (PS). – Ce problème peut être renvoyé à la Conférence des Présidents.

M. Philippe Fontaine (MR). – L'ordre du jour de jeudi prévoyait la possibilité de continuer nos débats. Si un Collègue veut que cette possibilité soit utilisée, je n'y vois pas d'objection.

M. Maurice Bayenet (PS). – Il faut respecter également le travail des autres parlementaires. Si le débat devait être continué jeudi, cela doit se faire alors après les autres points de l'ordre du jour.

M. Michel Lebrun (cdH). – De combien de temps avez-vous besoin ?

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Cela dépend. En tout état de cause, je n'ai pas envie de débattre toute seule. Si le Parlement ne ressent pas le besoin d'adapter sa résolution, j'en prends acte.

M. Maurice Bayenet (PS). – Vous ne savez même pas ce que nous allons faire après les interpellations de mercredi.

M. le Président. – Puis-je considérer que nous gardons un temps limité ce jeudi pour permettre à Mme Dethier-Neumann d'intervenir et au Ministre de répondre ? Cela aurait donc lieu après les questions et interpellations prévues. Je note qu'il y a un consensus à cet égard.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2006 (DOC. 5-III bcd (2005-2006) — N° 1 ET ANNEXE 2)

EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF RELATIF AUX COMPÉTENCES DE M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRIRORIAL

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – M. Fontaine est désigné en qualité de Rapporteur.

EXPOSÉ DE M. ANDRÉ ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DEVÉLOPPEMENT TERRITORIAL

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'ai relevé peu de remarques négatives, voire même des encouragements dans le rapport de la Cour des comptes.

En ce qui concerne l'ajustement, il y a une augmentation très importante des moyens de paiement en comparaison avec celle des moyens d'actions.

En ce qui concerne les considérations générales, il y a tout d'abord les frais de Cabinet. Nous respectons l'arrêté du 6 septembre 2005 (réduction de 10%). Nous avons retenu un taux d'inflation à hauteur de 1,8%.

En ce qui concerne les programmes de transition professionnelle, les moyens d'actions demeurent inchangés, tandis que les moyens de paiement ont été ajustés.

Deuxième élément, concernant le Programme de Transition professionnelle, les moyens de paiement seront revus en fonction du solde restant dû au FOREM pour 2005 et de l'avance de 75% due pour 2006. C'est une approche transversale, quelles que soient les compétences qui entraînent une diminution globale de 214.000 euros.

En outre, une gestion plus globale de ces crédits est prévue par une disposition nouvelle dans le dispositif du décret qui autorise, en cas de nécessité, un transfert de crédit entre les différentes allocations de base, mais dans la rubrique PTP.

Troisième élément: la réduction de l'encours. C'est l'élément le plus marquant de l'ajustement budgétaire, d'ailleurs souligné par la Cour des Comptes.

Parcourons à présent quelques éléments significatifs de cet ajustement essentiellement technique.

Pour les ZAE, le programme 11.03 reçoit une augmentation de 1,5 million d'euros qui est essentiellement dédicacée à la réduction de l'encours de l'allocation de base 51.03.

Concernant l'énergie, il y a différents mouvements. 225.000 euros en allocation de base 12.02 pour préparer les clients encore captifs à la libéralisation du secteur de l'énergie. Un spot d'information est actuellement diffusé à ce sujet. En moyen de paiement, une réduction est opérée sur l'allocation de base 43.01 de 200.000 euros et à l'allocation de base 63.01 de 700.000 euros à la demande de l'administration pour éviter une non-allocation de crédit.

L'encours a favorablement évolué. Sous le programme 12.01, il est passé de 32 millions d'euros au 31 décembre 2003 à 26 millions d'euros le 31 décembre 2005; et l'on tend vers l'égalisation des moyens d'actions et de paiements. Cela signifie une diminution de près de 6.000.000 de l'encours. C'est d'autant plus important que derrière cet encours, il y a des primes. Donc on rencontre l'effort entrepris par nos concitoyens en matière d'énergie.

Concernant le Fonds énergie, je voudrais d'ores et déjà répondre aux inquiétudes de la Cour des Comptes concernant le taux de réalisation des recettes qui ne serait que de l'ordre de 30%. Après m'être renseigné auprès de l'administration, il est apparu que les amendes pour non-respect des certificats verts qui contribuent à

alimenter le Fonds s'élèvent pour le premier trimestre 2006 à 7.443.471 euros alors que nous n'avions rien prévu pour ce poste dans le budget initial. L'exercice sera donc meilleur que prévu. La Cour des Comptes avait d'ailleurs souligné que nous avions sous-estimé les recettes de ce fonds.

L'élément le plus significatif en matière de développement territorial, c'est le programme 15.02 pour les SAED qui bénéficie d'un surcroît de 4.550.000 euros en moyens de paiement; là aussi pour réduire l'encours notamment au bénéfice des communes et des CPAS. Nous avons réalimenté de manière significative les Sites de réhabilition paysagère environnementale (SRPE), anciennement SIRE. Toutes les communes ont été consultées et nous ont remis une liste plus complète.

Pour le logement privé, j'attire votre attention sur le million d'euros destiné au prêt jeune qui connaît un succès sans cesse grandissant et qui connaîtra sa pleine maturité au cours de la huitième année (50 euros pendant 8 ans). La prime à la réhabilitation bénéficie de 2.850.00 euros. Nous avons connu un important afflux de dossiers pour cette prime.

Pour le logement public, nous avons prévu 2,2 millions en avance récupérable pour déconstruire quelques tours complémentaires que ce soit à Ghlin, Droixhe ou Binche.

Les crédits afférents au programme stratégique n°3 concernant l'allocation de déménagement dans le cadre du PEI, se retrouvent bien dans l'ajustement.

Enfin, à l'article 11, on trouve les premières mesures de rééchelonnement de la dette des sociétés locales.

Le programme 54.01 relatif au transport bénéficie d'un montant peu important en terme de chiffre, mais très important d'un point de vue politique. Il s'agit de 300.000 euros pour la première tranche d'annuité de financement régional du plan d'investissement de la SNCB. *In fine*, la Région devra assumer 80 millions d'euros pour la modernisation de la ligne Bruxelles-Ottignies-Luxembourg, la gare de Gosselies et le *park and ride* de Louvain-la-Neuve.

Relevez également les 1.250.000 euros destinés au transport scolaire pour faire face aux besoins incompressibles. Enfin, vous noterez la progression de 4.330.000 euros qui correspond à l'application du contrat de gestion (inflation plus 1%).

Le programme 54.02 relatif aux aéroports est marqué par la fin du recrutement des agents du MET pour s'ouvrir à des collaborations avec le privé et responsabiliser SAB et BSCA. Nous sommes ici dans une sorte de *phasing out* qui tient compte des recommandations de l'enquête qui avait été menée à ce sujet. Pour des dépenses inéluctables en faveur de Belgocontrol, 2.242.000 euros et 3.102.000 euros en moyens de paiement ont été prévus. La Cour des Comptes fait un excellent historique de ce dossier et estime que nous sommes en droit de contester la convention qui nous lie au Fédéral puisque le partage des frais n'est pas équitable.

En matière de mobilité, on notera les 650.000 euros qui ont été dégagés en moyens de paiement pour réduire l'encours pour des actions de sensibilisation et de promotion (allocation de base 33.01). Les crédits d'impulsion pour les aménagements de sécurité, les aménagement piétonniers, etc, voient les crédits augmentés de 700.000 euros en moyens de paiement.

Voilà donc pour cet ajustement budgétaire marqué par la volonté de diminuer l'encours, de bénéficier de recettes liées aux impôts régionaux, de ne pas consommer tout et même de prévoir certains suppléments. La situation budgétaire est donc sous contrôle sans oublier le nouvel effort de solidarité avec la Communauté française. Pour le reste, c'est un exercice essentiellement technique, puisque seules étaient tolérées des factures.

EXPOSÉ DE LA COUR DES COMPTES

Mme Delamente, Représentante de la Cour des Comptes. –

Division organique 54 — Transports

Programme 01 — Transport urbain, interurbain et scolaire

A.B.12.01 — Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire

Les crédits non dissociés de cette allocation de base augmentent de 1,3 million d'euros. Ils s'établissent, après ajustement, à 3,7 millions d'euros.

Une enveloppe de 780.000 euros servira à compenser la réallocation opérée au début de l'exercice pour alimenter un crédit pour les années antérieures rattaché au même article. Ce crédit est destiné au paiement du personnel d'accompagnement engagé en 2002.

Le solde de l'ajustement (471.000 euros) est rendu nécessaire par l'augmentation :

- du nombre de cars loués en raison du déclassement progressif des derniers bus bleus encore en circulation (+ 270.000 euros) ;
- du coût du carburant (+ 25.000 euros) ;
- des frais de gestion du personnel d'accompagnement, en particulier l'usage du GSM (+ 36.000 euros). Des mesures prises récemment en vue de modifier la répartition des montants à charge du département et des agents devraient supprimer ce surcoût à l'avenir.

Quant à la majoration du crédit pour années antérieures (+ 7.000 euros), elle vise à couvrir les dépenses supplémentaires liées aux factures de carburant de l'année 2005.

Programme 02 — Aéroports et aérodrômes régionaux

A.B.12.01 — Contrats de services en relation avec la sûreté et la sécurité des aéroports wallons

Cette allocation de base, reprise annuellement au budget depuis 2002, est destinée à financer l'exécution des marchés de surveillance des aéroports régionaux de Bierset et de Charleroi, dans l'attente de l'engagement de personnel supplémentaire au sein du MET.

Lors de l'examen du projet initial, la Cour avait critiqué le coût et les carences de ces contrats au regard de la législation sur les marchés publics. Il ressortait aussi dudit projet que les recrutements annoncés ne seraient sans doute pas réalisés dans un proche avenir. La Cour recommandait, dès lors, de s'orienter vers un mode de gestion plus stable et moins onéreux que celui en vigueur depuis plus de quatre ans.

Le projet d'ajustement majore encore de 60,3% le montant des moyens de paiement (+ 2 millions d'euros) de cette allocation de base. Dans son rapport sur le projet de budget 2006, la Cour prévoyait d'ailleurs la formation d'un important encours eu égard au montant limité des moyens de paiement accordés initialement. La nécessité de cet ajustement confirme la prévision de la Cour ainsi que la pertinence des prévisions budgétaires de l'administration.

Lors de la séance du 19 juin 2006 de la Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement, le Ministre compétent a présenté les conclusions d'une étude stratégique sur le secteur aéroportuaire récemment réalisée par un bureau d'audit externe. L'étude a abordé la question de la sécurité aéroportuaire par le biais d'une comparaison avec différents aéroports européens. Elles constate que la surveillance du site et des bagages est attribuée, en Région wallonne, au secteur public alors que d'autres pays ont décidé de confier cette tâche à des exploitants privés. De cette observation, le Ministre conclut que : « Les sociétés (d'exploitation) doivent avoir la maîtrise du personnel de sécurité. À l'heure actuelle, nous constituons, avec le Luxembourg, une exception dans le paysage aéroportuaire européen. La sécurité des bagages doit relever de la société d'exploitation, sans quoi nous maintiendrions le « baxter » du Ministère, ce qui n'est pas notre vocation. Nous devons mettre un terme à la possibilité de faire appel à une réserve de recrutement. C'est d'ailleurs une mesure qui est actuellement querellée au Conseil d'État. Nous allons procéder à une phase d'extinction des agents statutaires jusqu'en 2008. À cette date, il faudra que les deux sociétés aient acquis la responsabilité totale de ce service. Le personnel statutaire restant sera replacé dans d'autres services ».

Le Ministre a ainsi clairement exprimé son intention, dans un souci d'économie et de flexibilité, de privatiser à terme les services de sécurité des deux aéroports. Il affirme donc implicitement le caractère transitoire du marché de services en cours, qui est d'ailleurs sur le point d'être soumis à une nouvelle procédure d'appel à la concurrence prévue pour le mois d'août.

La Cour obtiendrait ainsi satisfaction quant au choix d'une gestion plus favorable aux finances régionales, à condition toutefois que soient respectées, d'une part, la législation sur les marchés publics lors de la passation et de l'exécution du nouvel accord-cadre transitoire et, d'autre part, les règles régissant le statut du personnel actuellement en fonction dans les services extérieurs du MET, lors de la phase de reclassement. Dans ce

contexte, il y aurait également lieu de prendre des mesures garantissant le respect des réglementations spécifiques aux missions participant de la puissance publique.

A.B.12.04 — Remboursement des frais supportés par Belgocontrol dans le cadre des prestations exécutées en vertu de l'Accord de Coopération et des conventions annexes

Les moyens d'action de cette allocation de base augmentent de 62% et les moyens de paiement sont plus que doublés. Ils s'établissent, après ajustement, à 5,7 millions d'euros tant en engagement qu'en ordonnancement.

En vertu de l'accord de coopération du 30 novembre 1989, conclu entre l'État, agissant pour le compte de la Régie des Voies aériennes (RVA), et les Régions, l'autorité nationale demeure chargée de l'organisation et de la mise en oeuvre de la sécurité du trafic aérien.

Les prestations définies dans cet accord de coopération se limitent aux services antérieurs au 30 novembre 1989 concernant les heures d'ouverture, l'équipement disponible et l'effectif en personnel. Toute autre prestation ainsi que les frais consécutifs de personnel ou d'équipement incombent aux Régions.

Le contrat de gestion conclu le 14 août 1998 entre l'État et la RVA a transformé celle-ci en une entreprise publique autonome (Belgocontrol), qui assure la sécurité de la navigation aérienne dans les aéroports publics régionaux, conformément à l'accord de coopération du 30 novembre 1989.

Outre les frais directs de personne, des frais indirects sont portés en compte des Régions à hauteur de 15%. Ils concernent les assurances contre les accidents de travail, les coûts de services sociaux, les frais de déplacement, les formations et les frais de services et biens divers imputables aux aéroports régionaux wallons.

Selon les informations en possession de la Cour, l'augmentation de la charge budgétaire pour 2006 s'expliquerait comme suit.

Pendant plusieurs années, Belgocontrol n'a pas réclamé le remboursement du coût de ses prestations à l'aéroport de Charleroi. Une première facture d'un montant de 1,3 million d'euros représentant la totalité des prestations de 2005 est arrivée au MET au mois de novembre. Les montants ainsi facturés résultent principalement de l'élargissement de la plage horaire couverte ainsi que de l'augmentation du nombre de contrôleurs mis en place pour régler le trafic croissant.

Belgocontrol a également produit, en novembre 2005, une facture d'un montant de 1,2 million d'euros traduisant une nette augmentation du coût des prestations supplémentaires effectuées par son personnel à l'aéroport de Liège-Bierset (extension des besoins en informations météorologiques, mise à disposition d'un personnel de contrôle d'un niveau supérieur depuis la mise en service de la tour de contrôle, application du régime 10/14 et restructuration des obligations légales en matière de pensions de retraite).

Il est à noter qu'un rapport de l'administration daté du 6 février 2002 concluait au caractère obsolète de l'accord de coopération de 1989 ainsi qu'à son caractère financièrement défavorable aux régions. Il suggérait que des négociations soient entamées en vue de conclure un contrat de gestion qui actualiserait cette convention. Cette proposition est toutefois restée lettre morte.

Programme 04 — Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité

Des problèmes récurrents de gestion de l'encours caractérisent ce programme. Ils concernent les allocations de base :

- 12.03 — Dépenses destinées à la formation des acteurs locaux de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du centre de documentation et de diffusion en mobilité (CDDM)
- 33.01 — Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de promotion de la mobilité (Contrat d'avenir)
- 01.03 — Actions visant la réalisation et la concrétisation des plans de déplacement scolaires (Contrat d'avenir)
- 63.01 — Subventions complémentaires d'impulsion aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité (Contrat d'avenir).

Tout en prenant note de l'augmentation (+ 12,8%), des moyens de paiement (ils atteignent désormais 15 millions d'euros alors que les moyens d'action s'élèvent à 11,5 millions d'euros), la Cour estime qu'il conviendrait, à l'avenir, de veiller à systématiquement harmoniser les moyens d'action et les moyens de paiement accordés dans le cadre de ces politiques. En effet, l'augmentation du crédit d'engagement de l'A.B.63.01 précitée, dans le souci de renforcer cette politique (+ 674.000 euros, soit 6,7 millions d'euros après ajustement), non assortie d'un relèvement suffisant des moyens de paiement (qui augmentent de 700.000 euros pour atteindre 5,4 millions d'euros), contribuera encore à creuser l'écart.

DISCUSSION

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – En réaction à ce que vient de dire Mme la Représentante de la Cour des Comptes, je puis vous annoncer que nous allons donc essayer de renégocier l'accord de Belgocontrol.

Concernant la somme attribuée pour le transport scolaire, je rappellerai qu'il est fonction d'un accord purement politique où nous nous engageons à assurer le transport sur un certain nombre de kilomètres pour les écoles de la Communauté française.

M. Michel Lebrun (cdH). – Je note que le Ministre prévoit des moyens supplémentaires pour informer nos concitoyens sur la libéralisation du marché de l'Énergie. Je ne peux que vous encourager à travailler rapidement pour mettre sur pied un service de conseils. En effet, certaines firmes ont déjà entamé des démarches auprès de nos concitoyens pour les inciter à signer des contrats qu'ils sont incapables d'apprécier. Notre population n'étant pas avertie, elle est incapable de savoir si certains choix sont dans son intérêt.

Je désirerais également que le Ministre nous parle plus longuement de la nouvelle allocation budgétaire pour le CRAC.

Je salue l'importante réussite qui a permis l'augmentation des crédits pour la SRWT et les TEC et ce, à un moment délicat. Ce pourcent supplémentaire va permettre un redéploiement de l'offre transport. Cependant, je ferai remarquer que beaucoup de sociétés éprouvent des difficultés à répondre à la demande transport à cause de l'impossibilité de remplacer leurs véhicules.

L'aérodrome de Cerfontaine fait l'objet d'une politique de pérénisation de l'outil. Il existe divers projets mais je rappellerai néanmoins qu'il s'agit d'un aérodrome destiné à mettre en valeur le site de l'Eau d'Heure. Ceci devrait susciter immanquablement des projets intéressants.

Je salue également le préfinancement de la SNCB. Il fallait bien passer par là, même si ce n'était pas notre volonté première. J'espère que la SNCB saura se montrer reconnaissante de cette démarche, ainsi que de la valorisation des zones blanches qui lui permettra d'importantes rentrées financières et ce, grâce à un décret régional. J'espère que la compagnie de chemin de fers ne se montrera pas ingrate à l'heure où elle adresse des lettres de réclamation concernant certaines de ses propriétés inoccupées depuis longtemps, et occupées depuis par des zonings. Depuis peu, en effet, la SNCB revient sur trois ans de loyer qu'elle évalue à 13 euros par an du mètre carré. Ce montant équivaut au prix d'achat du terrain et a été fixé de manière totalement arbitraire. Ce comportement est inadmissible. Il semblerait, par ailleurs, que le Ministre Daerden considère la SNCB relativement frileuse en ce qui concerne le RAVeL. Bien qu'une convention payée lie la SNCB à la Région, la compagnie n'ose pas trop céder.

M. Herbert Grommes (cdH). – Pour moi, ce budget est celui de la réalisation des promesses. On le voit avec l'allocation de déménagement ou le renforcement des moyens pour les plans communaux de mobilité. Je note également l'augmentation de certaines allocations permettant la diminution de l'encours. C'est un indice clair que la situation est sous contrôle et que nous allons dans la bonne direction.

En matière d'aménagement du territoire, je voudrais vous poser quelques questions. On note une diminution de 917.000 euros pour les moyens de paiement suite à une réévaluation des dossiers. De quels dossiers s'agit-il ?

En matière de subventions, il est prévu que la Région intervienne pour certains conseillers en mobilité. Quelles sont les communes qui bénéficieront de cette aide ?

Dans le domaine du logement privé, on constate une diminution des allocations. Quelle en est la raison ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Jamais nous n'avons concédé autant de prêts que l'an passé. Le Gouvernement a décidé de mobiliser les réserves accumulées par les para-régionaux. Cette mobilisation reste cependant modeste.

M. Herbert Grommes (cdH). – Puis-je savoir quelles sont les communes qui ont prévu un PCM ?

M. Charles Pire (FN). – Le Ministre Antoine est un homme heureux puisque, de manière générale, on observe une diminution des encours. Cependant, lorsqu'il nous annonce une nouvelle rassurante pour le Fonds Énergie en matière de recettes, c'est pour nous dire que les amendes commencent à rentrer.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il s'agit d'amendes dues au non respect des certificats verts. La Cour s'était inquiétée de la diminution des rentrées. Il est apparu que cette inquiétude était injustifiée. Nous n'avions compté que sur les recettes liées aux raccordements. C'est un point important vu le succès rencontré par ces primes.

M. Charles Pire (FN). – Ce dont il faut se réjouir, puisque notre Région était considérée comme retardataire en ce domaine.

En matière de transport scolaire, vous aviez annoncé vouloir rattacher un maximum de transport scolaire aux lignes du TEC. Qu'en est-il ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je ne peux pas procéder à cette modification directement, nous avons un marché avec des loueurs et nous devons assurer un certain kilométrage par an.

M. Charles Pire (FN). – Je relève également la facture « salée » et tardive de Belgocontrol et ce, sans annonce préalable. Il s'agit d'un procédé sauvage.

Cela étant, ce n'est pas ici que se situent les points de contestation budgétaire.

M. Philippe Fontaine (MR). – En ce qui concerne la taxe sur les SAED, le décret est en vigueur depuis l'année 2004. Les premiers constats ont été opérés en novembre 2004. Dans le cadre du budget 2005, il fut indiqué que les premiers encaissements auraient lieu en 2006. Vous aviez indiqué que les montants seraient indiqués lors de l'ajustement. Je ne vois rien. Cela signifie donc que la taxe ne serait pas encore activée. Pourquoi un tel retard au niveau de la mise en oeuvre de cette taxe ?

Dans le cadre du budget 2005, l'estimation était de 16 millions d'euros. En mars 2006, vous avez indiqué à M. Borsus que l'estimation était de 1 million d'euros. Confirmez-vous ces chiffres ? Pourquoi une différence aussi importante ?

En ce qui concerne le programme 01 énergie, je note une augmentation pour l'allocation de base 12.02 de 225.000 euros. Est-il envisagé à cet égard en matière d'énergie des mesures pour accompagner les clients encore considérés comme captifs ?

De manière générale, en quoi consistent les programmes d'accompagnement ?

Avons-nous les garanties pour que chaque consommateur puisse comparer les offres ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Excellente question.

M. Philippe Fontaine (MR). – J'ai déjà été interpellé par certains concitoyens en la matière. Ils ne savaient s'ils avaient eu raison ou non de signer.

En matière d'aménagement du territoire, les allocations de base étaient envisagées par crédits non dissociés. Il s'agit maintenant de crédits dissociés. Pourquoi un tel changement ?

Il est prévu également un montant de 375.000 euros pour certaines subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du plan habitat permanent. Quelles communes ont profité de ces subventions ?

Nous ne disposons pas des budgets de certains OIP comme la SWL par exemple. Nous aurions dû recevoir ces informations avec le projet de budget des dépenses. Je note qu'il n'y a pas de respect du texte décrétal en la matière en vigueur depuis mai 2003.

Je note des avances remboursables pour des quartiers sociaux spécifiques. C'est nouveau. Cela vise quels quartiers ? Combien sont concernés ?

Je ne vois pas de moyens supplémentaires pour l'observatoire de la mobilité.

Vous aviez pourtant indiqué privilégier une approche globale en matière de mobilité. Pourquoi n'y a-t-il dès lors pas de moyens supplémentaires pour cet observatoire ?

M. Laurent Devin (PS). – En matière d'énergie, je note une diminution de 200.000 euros au niveau des subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public (allocations de base 43.01). Cela signifie-t-il qu'il y a moins de projets et qu'il faut donc sensibiliser davantage le secteur public en la matière ?

Au niveau du logement, où en êtes-vous en ce qui concerne l'aide relative aux locataires sociaux au niveau des déménagements ? Je pense particulièrement au système ADEL. Faut-il en faire davantage ? La demande est-elle rencontrée ?

En ce qui concerne les AIS, elles ont une place à prendre dans l'offre publique de logements. Profitent-elles de cette opportunité et si oui, l'attente dans leur chef est-elle satisfaite ?

En ce qui concerne les aides aux logements, vous avez évoqué une première partie. Cela signifie donc qu'il va y avoir une seconde partie. Pouvez-vous nous en dire plus ?

L'année passée, j'ai interpellé Mme Vienne en ce cui concerne le plan de cohésion sociale. Comment s'opère le financement de ce dispositif particulier ?

En ce qui concerne les plans communaux de logements, où en êtes-vous ? Les communes vont devoir les concevoir alors qu'elles sont en plein renouvellement de leur instance.

En ce qui concerne les logements de transit, vous êtes d'accord pour dire qu'il faut davantage de moyens. Quels moyens comptez-vous mettre en oeuvre ?

M. Maurice Bayenet (PS). – Cet ajustement se situe dans la droite ligne de la DPR et du Plan Marshall. Il permet de respecter les engagements pris.

En ce qui concerne l'effort supplémentaire à l'égard de la Communauté française, j'ai l'impression que c'est le tonneau des danaïdes. Qu'en est-il de la participation de la Région bruxelloise par rapport à cet effort supplémentaire ?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Sans vouloir remuer le couteau dans la plaie, notre Région a même pris en charge une partie de l'effort incombant à la Région bruxelloise.

M. Maurice Bayenet (PS). – Je me réjouis de l'effort régional par rapport à la SNCB. Cela facilite ainsi la réalisation d'investissements importants. J'insiste sur la modernisation de la ligne 160-161.

Je tiens par ailleurs à saluer les efforts en ce qui concerne l'assainissement des sites industriels désaffectés.

En matière de transport scolaire, j'avais eu pour ainsi dire un incident avec le représentant de la Cour des comptes. J'ose espérer que dans le cahier des observations de la Cour des comptes, il a été tenu compte des remarques formulées. Il est en effet désagréable d'être pointé du doigt sans avoir été interrogé au préalable.

L'organisation des transports scolaires date du Pacte scolaire. Il y a tout d'abord le transport scolaire du libre choix et nous savons que dans le monde rural, cela n'est pas si simple que cela. Il y a ensuite les transports de commodité et enfin, des services particuliers au niveau des transports internes. La Communauté française a ainsi pu bénéficier de bus bleus. Notre Région et les TEC en particulier, ont dû les reprendre. Je suis inquiet à cet égard car ils m'apparaissent parfois très vieux. Qui est chargé de passer les contrats de mise à disposition pour les transports internes ? On ne sait pas très bien qui gère quoi à cet égard.

Certains fustigent l'augmentation du coût des transports scolaires. Il ne faut pas perdre de vue qu'il y a des perspectives pédagogiques que nous avons acceptées quel que soit le réseau. Je pense ainsi par exemple aux stages en immersion. Ainsi, les enfants de Walcourt par exemple veulent tous aller à Chastre où de tels stages sont pratiqués. Il y a également les stages en entreprises. Cela a bien sûr une incidence sur le coût des transports scolaires.

En ce qui concerne la problématique de l'énergie, certains parlementaires ont eu l'occasion de faire des stages en entreprises. En ce qui me concerne, j'ai pu constater que pour une entreprise comme Mécasoft, le coût énergétique dans le bilan de 2005 avait augmenté de 25%. Ils achètent leur électricité dans une bourse à Amsterdam. Pour une PME, il s'agit d'un coût particulièrement lourd à supporter. Il n'est pas compensé par des avantages octroyés comme la diminution des charges sociales par exemple.

En ce qui concerne le gaz naturel, nous savons bien qu'il n'est pas accessible pour chacun. Vous aviez parlé d'une table ronde avec le secteur. Il faut aller de l'avant à cet égard. Je pourrais citer l'exemple d'une briquetterie qui ne peut plus cuire au mazout car cela est trop cher, tandis qu'actuellement, on indique à cette entreprise que l'on ne peut lui amener le gaz naturel. À défaut, elle indique dès lors qu'elle devra délocaliser en raison de ce problème énergétique.

En ce qui concerne le subventionnement des panneaux solaires, il y aurait un problème au niveau du paiement. Certaines communes et provinces ont par ailleurs donné des primes additionnelles, ce qui rend le système extrêmement attractif.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Les crédits sont cinq fois supérieurs à ceux relatifs à la période de mon prédécesseur, M. Daras. En réalité, il y a une difficulté, soit une rupture du stock. Deux sociétés produisent de tels panneaux et ne savent pas suivre. Tout le monde veut des panneaux solaires. En ce qui concerne le paiement des primes, nous allons procéder au recrutement de dix personnes supplémentaires. Cela représentera seize personnes en matière de gestion des primes et cela permettra de rattraper le retard.

M. Maurice Bayenet (PS). – Pour en revenir au transport scolaire, il y a tout d'abord les enfants de l'enseignement spécialisé. Nous essayons de mettre les autres enfants sur les lignes publiques. Ces dernières constituent la plus belle ligne de libre choix, faut-il le préciser.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Une expérience pilote menée à Charleroi donne d'excellents résultats. Un regroupement est opéré au niveau de certains points d'arrêt. Les parents et les enfants sont contents.

Mme Ingrid Colicis (PS). – En ce qui concerne les logements de transit et en urgence, il y a un déficit. Quels moyens vont être accordés à ces logements en particulier ? Il y a par ailleurs une demande importante en ce qui concerne les logements inoccupés. Je note à certains égards la diminution de postes, alors que la demande est croissante. Pourquoi une telle diminution ?

Qu'envisagez-vous lorsque vous évoquez des quartiers sociaux spécifiques ? En ce qui concerne certains accompagnements sociaux, vous m'avez renvoyée auprès de M. Marcourt et ce dernier me renvoie à vous. J'envisageais donc l'augmentation des moyens pour le système ADeL et les SLSP.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il y a bien un article budgétaire prévu à mon niveau. Les projets sont sélectionnés par un jury. Au niveau de mon Collègue Marcourt, il est question du co-financement des PTP octroyés aux SLSP.

- M. Michel Lebrun, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel à 21 heures 25 minutes.

M. Willy Borsus (MR). – En ce qui concerne l'habitat permanent, notre Région a signé une convention avec certaines entités. Quelles sont les perspectives en terme d'adoption, notamment des PCA dans le contexte de l'habitat permanent ? Quel signal pouvez-vous donner aux autorités communales en cette matière ?

En ce qui concerne la mise en oeuvre des lignes semi-rapides voire rapides, quelle réponse peut être apportée ?

- *M. Willy Borsus, Président, reprend place au fauteuil présidentiel à 21 heures 27 minutes.*

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – M. Lebrun a évoqué la question de la libéralisation en matière d'énergie. Electrabel, qui n'est pas le seul, fait du démarchage sur le thème particulier « des fournisseurs verts ». Le Gouvernement a prévu des dates en matière de libéralisation. Le fournisseur historique présentera son tarif à la CWAPE. Les concurrents feront ensuite de même. De décembre à janvier, il est interdit de changer de fournisseur. Cette période est consacrée aux opérations consistant à solder les comptes de ceux qui veulent changer. Après le 15 janvier, les décisions de changement pourront à nouveau être prises, mais ne seront valables qu'un mois plus tard pour permettre également de solder les comptes.

Différentes campagnes d'informations sont envisagées. La troisième aura lieu en janvier.

À côté, nous préparons les guichets d'énergie.

Viendront ensuite les conseillers en énergie. L'appel aux candidatures partira fin août, début septembre.

Je signale également qu'un simulateur tarifaire va être établi par la CWAPE.

Les moyens que nous mettons en oeuvre sont dérisoires comparés aux campagnes médiatiques opérées par les grands fournisseurs (exemples : campagne d'Electrabel ou de Luminus).

Les formes de démarchage sont multiples. J'ai en tête l'exemple d'un tel procédé via des clubs de football : si des parents choisissent tel ou tel fournisseur, le club sera sponsorisé.

Le message que nous donnons est qu'il faut comparer et analyser. Nous ne pouvons nous immixer dans le choix.

En ce qui concerne l'article 01.04, soit l'intervention régionale en faveur du CRAC, vous constaterez qu'il n'est pas alimenté. D'où vient le problème ? En ce qui concerne les subventions aux communes pour les investissements en matière d'économie d'énergie, elles représentent 30%. Cela représente donc 70% à charge des communes, ce qui est trop pour elles actuellement. Nous envisageons de porter le subventionnement à 60%, ce qui sera nettement significatif. Mon Collègue Courard dispose par ailleurs d'une ligne de crédits particulière pour la construction de nouveaux hôtels de ville.

En matière de transport, certaines communes commencent à investir, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Pour 2008, nous attendons toujours la répartition de la vignette (25% pour le transport).

En ce qui concerne les aérodromes, nous avons procédé de manière totalement transparente. Fin juin, le Comité de sélection des projets (l'appel a été clôturé le 28 février) a achevé son rapport et la décision sera prise pour ce 13 juillet.

En ce qui concerne la SNCB, il y a trois dossiers que vous connaissez bien. Nous sommes en train de finaliser la convention avec la SNCB. Nous sommes dans la phase ultime en ce qui concerne la ligne Namur-Bruxelles-Luxembourg. Le dossier Park & Ride est très avancé également. En ce qui concerne la gare de Gosselies, certaines discussions d'ordre technique doivent encore avoir lieu. Il peut y avoir des discussions avec la société d'exploitation, voire avec le holding. J'ai le sentiment qu'il y a parfois dans leur chef une valorisation inconsidérée du site.

M. Michel Lebrun (cdH). – La SNCB ne rend pas toujours la pareille.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – La Région wallonne avait pourtant fait un cadeau exceptionnel.

Par rapport à l'intervention de M. Grommes, nous sommes passés de 3,5 à 6,7 millions pour les crédits d'impulsion. Mon espoir est de continuer la progression.

J'espère que nous pourrons prendre en compte tous les dossiers. Certaines communes ont été invitées à parfaire quelques éléments. Cette politique fructifie remarquablement bien.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, au niveau de l'article 12.04, la réduction est « faciale » car un autre article envisage cet aspect, soit donc les frais d'étude liés à la révision des plans de secteur. Globalement, il n'y a pas de diminution.

En ce qui concerne les conseillers en aménagement du territoire, il y avait en 2005, 122 demandes. Trente-huit communes ne sollicitaient plus de subventions. Il y a eu deux refus car les candidats ne correspondaient pas aux critères. Pour l'année 2006, il y a eu 168 demandes de subventions. Mon souhait est de relever la subvention lorsqu'il existe une CCATcar en ce cas, le fonctionnaire communal a beaucoup plus de travail.

L'idée est donc de majorer l'intervention là où existent des CCAT. Le projet d'arrêté sera soumis, je pense, au Gouvernement ce jeudi.

Les conseillers en énergie font partie d'une initiative menée avec le Ministre Marcourt.

Pour ce qui est des conseillers en mobilité, toutes les grandes villes sont concernées. Certaines sont subventionnées et d'autres pas. Sept conseillers en mobilité sont financés, car nous nous limitons aux villes de plus de 50.000 habitants.

Dans le domaine du logement, les quartiers spécifiques viennent en complément au PEI. En effet, des sociétés avaient oublié d'introduire des demandes d'aide à la Région. C'est le cas à Binche, qui avait droit à un soutien mais qui ne l'a pas demandé. Dans le même cadre, nous avons réalisé le montage pour Droixhe, un dossier qui traîne depuis une dizaine d'années. Enfin, il faut également inclure Ghlin. Tout cela équivaut à 40 millions d'euros mais il faudra sans doute prévoir un deuxième volet.

M. Laurent Devin (PS). – Je vous soutiens pleinement dans cette démarche.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pour ce qui est des SAED, les taxes dépendent du caractère bâti ou non. On peut passer ainsi de 70 euros à l'are pour le non bâti à 750 pour le bâti. Quatre-vingt sites appartiennent soit à des propirétaires insolvables, soit font l'objet d'un processus de réhabilitation, soit font l'objet de démarches de rachat par la Région.

Le plan Habitat permanent est actuellement achevé. 17 communes sur 33 ont déposé un projet. Le 12 juillet prochain, nous aurons une réunion afin de déterminer lesquelles d'entre elles sont éligibles.

Concernant le PCA, le nombre de crédits qui se libèrent sont désormais réutilisables pour le HP. À l'avenir, pour répondre au besoin de terrains industriels, comme c'est le cas à Liège, il faudra peut-être revoir certains PCA ou PCAD. Il me semble en effet qu'on lève une armada là où un PCA suffit. Cette mesure s'avère singulièrement nécessaire pour la SPI+ particulièrement dynamique. On notera que certaines intercommunales ont attendu trop longtemps, tellement elles étaient absorbées par des discussions relatives au partage des crédits. Sept millions d'euros ont ainsi été perdus. Désormais, le premier à demander sera le premier servi. Je ne me soucie plus des débats sous-régionaux.

M. Alain Onkelinx (PS). – Je ferai remarquer que la demande de terrains supplémentaires introduite par la SPI+ auprès du ministre de l'époque, Michel Foret, n'avait pas été suivie.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Concernant les avances récupérables, il ne s'agit pas de dépenses finales.

L'Observatoire de la mobilité est un organisme qui a mis du temps à se mettre en place. Il fonctionne actuellement sous le contrôle de l'IWEPS. L'étude est une chose, l'impulsion en est une autre. Je ne désire pas, à l'instar de M. Daras, multiplier les enquêtes alors qu'il n'y a pas d'argent pour financer les politiques.

M. Maurice Bayenet (PS). – Je me souviens que dans le cadre du dossier Telbus, M. Daras, dont le parti ne pratique pas le clientélisme, avait insisté pour que ce projet soit d'abord développé dans le village de son chef-cabinet.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Concernant les AIS, on notera que 1.900 projets sont actuellement en gestation. Il n'y a pas vraiment d'engouement en ce domaine. On en espère plus à l'avenir grâce à la taxe sur les logemens abandonnés et à la suppression du précompte immobilier pour ces logements. Je rappelle que les SLSP peuvent jouer le rôle d'AIS.

Les chiffres en matière de soutien au déménagement, dans le cadre du PEI, sont les suivants : 50 demandes en 2004, 250 en 2005 et 200 pour le premier semestre 2006. Cette évolution est tout à fait normale. Plus le PEI se concrétise, plus nos concitoyens sont concernés.

En ce qui concerne l'ancrage communal, je rappellerai que le plan n'est pas seulement bis-annuel mais qu'il s'étend sur six ans. Les communes doivent donc introduire un plan sur six ans, mais qui sera découpé en tranches de deux ans. J'estime que ce plan doit figurer dans le pacte de majorité, c'est pourquoi j'ai fixé le délai après les élections communales.

Je rappellerai également que l'argent qui n'est pas utilisé pour la norme SEC nous revient. Nous sommes extrêmement prudents sur ce point.

M. Maurice Bayenet (PS). – On ne touche donc pas au cliquet.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Absolument pas, je ferai d'ailleurs remarquer à ce propos que l'indice de solidarité est très encourageant pour la Wallonie et ce, pour la deuxième année consécutive. Lors d'une émission télévisée consacrée à une éventuelle séparation de la Belgique, j'aurais voulu que l'on nuance les propos au vu de ces élements.

Je vous communiquerai également la programmation des investissements.

Concernant les bus bleus, sachez qu'il existe encore quelques vieux véhicules qui meurent de leur belle mort. Ceux-ci sont remplacés par des contrats passés par le MET.

M. Maurice Bayenet (PS). – Sur la ligne du Condroz, on constate une augmentation des déficits parce que l'ensemble des frais n'est pas couvert dans la pratique.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – En matière d'énergie, en effet, il faut tenir compte de deux coûts. Tout d'abord, le salaire, qui dépend du Fédéral et par ailleurs, l'énergie, qui dépend partiellement du Fédéral. Après avoir essayé d'interpeler à plusieurs reprises le Ministre Verwilghen à ce sujet, nos efforts se sont avérés infructueux car nos réclamations ne concernent que la Région wallonne.

Je ferai remarquer que les 25% de certificats verts que veut atteindre M. Stoffels seront inévitablement payés par le client final. Aboutir à 25%, sans augmentation de tarif est impossible. Il faut rappeler que l'énergie éolienne, par exemple, coûte 400 fois plus cher que le nucléaire. Cependant, nous avons des obligations qui découlent de Kyoto. C'est un cocktail d'énergies renouvelables dont nous avons besoin, pour atteindre le taux de 12% d'ici 2015. Nos barrages étant amortis, j'ai d'ailleurs décidé de mettre fin à l'intervention de la Région, contrairement au Ministre Daras qui continuait à accorder d'importants cadeaux budgétaires.

L'extension du réseau ne se fait que s'il y a de gros clients à la clé. Nous essayons de stimuler les opérateurs, mais les intercommunales ne veulent s'investir que si on leur apporte la signature sur l'honneur des clients futurs. C'est donc la commune qui se trouve contrainte de faire le travail. Sans doute pourrait-on utiliser ici une éventuelle redevance gaz.

Le dossier de Wanlin a été soumis à la CWAPE. Il s'est avéré non rentable. Il manque actuellement un million d'euros, que personne ne veut payer.

Concernant le Rapido-Condroz, il semble que celui-ci profite surtout à la région de Liège. Or, les TEC liégeois souhaitent que ce soit le TEC de Namur qui assure le financement de cette ligne. Je voudrais souligner au passage que les difficultés actuelles du TEC Namur sont liées à l'instauration de nouvelles lignes. Il y a là une politique extrêmement dynamique, soutenue par un excellent plan d'entreprise. C'est un paradoxe du secteur : ceux qui entreprennent davantage ont plus de difficultés de gestion que ceux qui ne font rien.

M. Maurice Bayenet (PS). – Dans le même registre, je ferai remarquer que la ligne Hannut-Namur est à la fois soutenue et combattue par des membres du MR. Il faudrait peut-être que l'on se mette d'abord d'accord au sein de ce parti.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je voudrais souligner par ailleurs le succès des lignes rapides. Le concept avait été lancé par le Ministre Lebrun.

M. Laurent Devin (PS). – Je voudrais remercier le Ministre pour ses réponses, et je prends acte de son engagement destiné à combler les fautes politques en matière de logement social.

VOTES

M. le Président. – Je soumets à présent à l'approbation de la Commission la recommandation du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006 (Doc. 5-III bcd (2005-2006) — N°1 et annexe 2).

Le texte est approuvé par 7 voix contre 2.

Je lève la séance.

- *La séance est levée à 22 heures 14 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre
M. Maurice Bayenet, PS
M. Willy Borsus, Président
Mme Ingrid Colicis, PS
M. Christophe Collignon, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
Mme Delamente, Représentante de la Cour des Comptes
Mme Monika Dethier-Neumann, Écolo
M. Laurent Devin, PS
M. Didier Evrard, Directeur du Comité d'audit de la Société wallonne du logement
M. Paul Ficheroulle, PS
M. Philippe Fontaine, MR
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Herbert Grommes, cdH
M. Serge Kubla, MR
M. Michel Lebrun, Président
M. Guy Milcamps, PS
M. Alain Onkelinx, PS
M. Charles Pire, FN
M. Philippe Pire, Associé, Réviseur agréé par la Commission bancaire, financière et des assurances
M. Laurent Weerts, Réviseur d'Entreprises

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADeL	Allocation de déménagement et de loyer
AIS	Agence immobilière sociale
asbl	Association sans but lucratif
BSCA	Brussels South Charleroi Airport
CA	Conseil d'administration
CCAT	Commission consultative communale de l'Aménagement du Territoire
CPAS	Centre public d'Aide sociale
CRAC	Centre régional d'Aide aux Communes
CWAPE	Commission wallonnne pour l'Énergie
DPR	Déclaration de Politique régionale
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GSM	Système global pour Communications mobiles
HLM	Habitation à Loyer modéré
HP	habitat-permanent
IPP	Impôts sur les personnes physiques
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
OIP	Organisme d'Intérêt public
PCA	Plan communal d'Aménagement
PCAD	Plan communal d'Aménagement et de Développement
PCM	Plan communal de Mobilité
PEI	Programme exceptionnel d'investissement
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PTP	Programme de transition professionnelle
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RVA	Régie des Voies aériennes
SAB	Société de Développement et de Promotion de l'Aéroport de Liège-Bierset
SAED	Sites d'Activité économique désaffectés
SEC	Système européen des comptes
SLSP	Société de logement de Service public
SNCB	Société nationale des Chemins de Fer belges
SPI	Société provinciale d'industrialisation
SRPE	Site de Réhabilitation paysagère et environnementale
SRWT	Société régionale wallonne des Transports
SWL	Société wallonne du Logement
TEC	Société de Transport en commun
TVA	Taxe sur la Valeur ajoutée
ZAE	Zone d'Activités économiques